

**Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou  
Faculté Des Sciences Economiques, Commerciales  
Et Des Science Des Gestion  
Département Des Sciences Financières  
Et Comptabilité**

*Mémoire de fin de cycle*

**En Vue de l'Obtention Du Diplôme de Master en Science Financier et  
Comptabilité  
Spécialité : Finance et Banque**

*Sujet*

**Impact de la crise sanitaire COVID 19 sur la commercialisation  
des produits monétiques au sein de la banque : cas de la BADR  
direction régionale Tizi-Ouzou**

**Présenté par :**

- ❖ CHALLAL Malika
- ❖ CHALAL Wissam

**Encadré par :**

**M<sup>me</sup> BOULIFA Yamina**

**Jury composé de :**

- Président :
- Examineur :
- Rapporteur : M<sup>me</sup> BOULIFA Yamina.

Promotion 2021/2022

# Remerciements

En premier lieu nous remercions **Dieu**, le tout puissant au que l'on témoigne notre gratitude de nous avoir données le courage et la patience et la volante pour réaliser ce travail.

Tout d'abord, j'adresse mes remerciements à mon encadreur Madame **BOULIFA Yamina**, qui m'a beaucoup aidé dans ma recherche et pour arriver à achever ce travail, son écoute et ses conseils, ses efforts ont été de grande utilité pour moi.

Nos remerciements sont ensuite adressés aux membres du **jury** qui ont bien voulu lire et évaluer notre travail.

Nos chers remerciements à notre promotrice **Mme HAMANI Lydia**, du Groupe Régional d'Exploitation de la Banque de l'agriculteur et de développement rurale de la wilaya de Tizi-Ouzou pour son accueil, le temps passé ensemble et le partage des informations et de son expertise au quotidien.

Nous remercions **Mr DJABRI** le sous-directeur de du Groupe Régional d'Exploitation de la Banque de l'agriculteur et de développement rurale de la wilaya de Tizi-Ouzou pour l'opportunité qu'il nous a donné d'effectuer notre stage au sein de la BADR et son accueil.

Enfin, Je tiens à remercier toutes les personnes ayant pris part de près ou de loin à l'élaboration de ce modeste travail.

# Dédicaces

Je dédie ce travail :

Ma *mère*, qui a œuvré pour ma réussite, de par son amour, son soutien, tous les sacrifices consentis et ses précieux conseils, pour toute son assistance et sa présence dans ma vie, reçois à travers ce travail aussi modeste soit-il, l'expression de mes sentiments et de mon éternelle gratitude.

A mon *père*, qui peut être fier et trouver ici le résultat de longues années de sacrifices et de privations pour m'aider à avancer dans la vie. Puisse Dieu faire en sorte que ce travail porte son fruit ; Merci pour les valeurs nobles, l'éducation et le soutien permanent venu de toi.

A mes chers frères *Farid, Mouhemmad, Nourddinne* et mon petit ange *Mouloud* qui ont cru en mon succès et m'ont soutenu tout au long de mon chemin que dieu leur accorde santé et prospérité.

A mon amie et binôme *Chalal Wissam* pour tous les efforts fournis à la réalisation de ce modeste travail.

A mon cher fiancé mon ami de toujours *Yacine* qui n'a pas cessé de me conseiller et encourager tout au long de mes études. Que dieu le protège et lui offre la chance et le bonheur.

.-A mes chères amies *Lynda ; Lydia et Célia*.

*Malika*

# Dédicaces

Avec de gros sentiments de plaisirs et de joie que je dédie ce travail à mes **chers parents** qui ont guidés mes pas vers le chemin de la réussite et soutenu tout au long de mon parcours d'étude.

-A mes sœurs **Kaissa** et **Lilia** pour leur amour et leur soutien.

- A mon frère **Massy** pour son amour sa présence et son soutien.

-A mon amie et binôme **Malika** pour tous les efforts fournis à la réalisation de ce modeste travail ;

-A ma chère amie **Lynda** ;

- A tous mes amis(e).

*Wissam*

## Liste des abréviations

---

ANADE: Agence Nationale d'Appui au Développement de l'Entrepreneuriat

ANGEM : Agence National de Gestion du Micro-crédit.

ARTS: Algeria Real Time Settelements.

ATCI : Algeria Télécompensation Interbancaire.

ATM : Automatic Teller Machine.

BADR : Banque de l'Agriculture et du Développement.

BIC : Banc Identifier Code.

CACL : Carte Affaire Classique.

CAGD : Carte Affaire Gold.

CBRI : Carte de Retrait Interbancaire.

CIB : Carte Interbancaire.

CIBC : Carte Interbancaire Classique.

CIBG : Carte Interbancaire Gold.

CNAC : Caisse National des Chômeurs.

CPA : Société Par Action.

DAB : Distributeur Automatique de Billet.

E-Paiement : Paiement Electronique.

GAB : Guichet Automatique de Billet.

GIE-Monétique : Groupement d'Intérêt Economique de la Monétique.

GRE : Groupement Régionale d'Exploitation.

IBAN: International Bank Account Number.

OPCVM : Organismes de Placement Collectifs en Valeurs Mobilières.

PME : Petite et Moyen Entreprise.

RIB : Relevé d'Identité Bancaire.

RMI : Réseau Monétique Interbancaire.

RTGS: Real Time Gross Settelements.

SATIM: Société d'Automatisation des Transactions et de Monétique.

SWIFT: Society Worldwide Interbank Financial Télécommunication.

TAWF : Tawfir.

TIC: Technologie d'Information et de Communication.

TPE : Terminal de Paiement Electronique.

<b>Introduction générale .....</b>	<b>01</b>
<b>Chapitre I : Présentation générale sur la monétique</b>	
<b>Introduction .....</b>	<b>04</b>
<b>Section 01 : Généralité sur la banque .....</b>	<b>05</b>
<b>Section 02 : Aspect théorique de la monnaie.....</b>	<b>08</b>
<b>Section 03 : Présentation de la monétique dans sa globalité.....</b>	<b>15</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>21</b>
<b>Chapitre II : La monétique en Algérie</b>	
<b>Introduction .....</b>	<b>22</b>
<b>Section 01 : Développement de la monétique en Algérie.....</b>	<b>23</b>
<b>Section 02 : L'opérateur monétique en Algérie (SATIM).....</b>	<b>29</b>
<b>Section 03 : Evolution des instruments monétique en Algérie.....</b>	<b>36</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>45</b>
<b>Chapitre III : La monétique au sein de la direction régionale de la BADR de la Wilaya Tizi-Ouzou</b>	
<b>Introduction .....</b>	<b>46</b>
<b>Section 01 : Présentation de la direction régionale de la BADR .....</b>	<b>47</b>
<b>Section 02 : Les produits et les services de la BADR .....</b>	<b>52</b>
<b>Section 03 : l'impact de la crise sanitaire COVID 19 SUR l'évolution des produits monétique au sein de la BADR .....</b>	<b>68</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>77</b>
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>78</b>
<b>Bibliographie</b>	
<b>Listes des tableaux, figures et schéma</b>	
<b>Annexes</b>	
<b>Table des matières</b>	

---



---

*Introduction Générale*

---



---

Les banques occupent une place centrale dans le système économique, elle joue un rôle d'intermédiaire financier entre les agents à capacité de financement et les agents a besoin de financement, ainsi son activité est basée sur la monnaie.

La monnaie est un élément essentiel de la vie économique, son rôle est d'assurer la rupture de troc en deux opération indépendantes d'achat et de vente, elle est à la fois un instrument de mesure de la valeur, un intermédiaire des échanges, qu'elle permet d'évaluer les biens et les services.

La monnaie elle a subi de nombreuses transformations à savoir la monnaie fiduciaire qui comprend les pièces fabriquées par le trésor publique ou monnaie divisionnaire et les billets de la banque ; la monnaie scripturale qui représente la forme la plus importante, elle n'existe, que sur la base des écritures passée dans les comptes des banques tels que les chèques, virements, l'avis de prélèvement et les titres interbancaire de paiement, jusqu'à en arriver à la monnaie électronique. la mise en place de ce nouveau système d'échange accompagner par l'introduction de nouveaux moyens de paiement était devenue un fait incontournable et a donné naissance à la monétique.

La monétique a connu de grandes transformations dans la plupart des pays développé dans le domaine de la gestion des instruments de paiement en passant par les instruments de paiement traditionnels à des instruments modernes tel que les cartes bancaire. Cela s'explique par la migration des instruments de type papier vers des instruments de type électronique, dans le but de faciliter les services électroniques.

L'Algérie s'est engagée dans de nouvelles techniques financières pour améliorer et développer ses systèmes et moyens de paiement, assurant la circulation de la distribution des services avec une grande efficacité et sécurité. En effet, les premières tentatives remontent à l'année 1975, mais elles sont restées au stade expérimental.

Les institutions financières ont pris conscience que l'existence de plusieurs centres de traitements indépendants entrainerait une multiplication des investissements et des couts d'exploitations élevés ; ce qui a mené à la mise en place d'un projet monétique national .Ainsi est née la SATIM en 1995, dont l'objectif consiste à accompagner et soutenir le processus de développement des produits monétiques.

De plus, le lancement du projet monétique à la fin des années 90 par la SATIM, a entrainé la mise en place du premier réseau monétique interbancaire (RIM) et a injecté, dès l'année 2006, sur le marché algérien une carte de paiement et de retrait électronique qui permettrait à ses détenteurs de faire des retraits d'argent au niveau des DAB/GAB et des TPE.

Avec la mise en place des deux nouveaux systèmes de paiement, le système ARTS (Système de Règlement brut de Gros Montants en Temps Réel), et le système ATCI (Algeria Télé Compensation Interbancaire), ainsi que le lancement d'un deuxième opérateur monétique qui est le GIE Monétique en 2014, dont l'objectif est de promouvoir la monétique par la généralisation de l'usage des moyens de paiement électronique, l'Algérie a vécu la naissance d'une véritable infrastructure moderne des paiements.

Les paiements électroniques se développent de plus en plus dans divers domaines, acheter n'importe quoi n'importe où n'est plus un obstacle. Grâce à Internet, il permet au client de faire des achats, de payer des factures, de transférer de l'argent et d'acheter tout ce dont il a besoin sans se déplacer. La plate-forme de commerce électronique garantit des moyens de paiement sécurisés pour renforcer la confiance des clients. Avec les différentes transactions effectuées sur Internet, le paiement électronique représente le moyen de paiement le plus utilisé par la plupart des consommateurs dans le monde, et les avantages des transactions en ligne résident toujours dans l'accessibilité et la rapidité ainsi que la facilité d'utilisation.

En fin 2019, le monde a connu la propagation du nouveau Coronavirus « Covid19 » qui a affecté la santé de la population et a traversé les frontières, ce qui a poussé à déclarer l'état d'urgence dans tous les pays du monde. Par ailleurs, le Coronavirus a non seulement affecté la santé de la population, mais aussi, il a eu un impact négatif dans tous les domaines de l'économie, à savoir : investissement, relations de travail, activités commerciales...etc. De même, la fermeture des frontières et l'interdiction de la circulation des personnes ont contraint les pays à s'appuyer de plus en plus sur les transactions électroniques et les technologies de paiement électronique.

Cette crise pandémique a donc mis en lumière l'importance de la technologie au sein du système bancaire, à l'image des difficultés rencontrées par le consommateur algérien. Pour cela les banques ont incité ces clients à l'utilisation des produits électroniques à fin d'éviter la contamination de virus.

A la lumière de ce qui précède, notre problématique s'articule autour de la question suivante :

**« Quel est l'impact de la crise sanitaire COVID 19 sur la commercialisation des produits monétiques ? »**

Dans cette problématique découlent les interrogations suivantes :

- Quelles sont les conséquences des mesures de confinement liées à la pandémie du COVID-19 sur l'utilisation des instruments de moyens paiements électroniques en Algérie ?
- Quel est le nombre de cartes bancaires distribuées pendant la période 2019/ Juin 2022 ?
- Quelles sont les cartes les plus utilisées au niveau de la BADR ?

### **La méthodologie de recherche**

Dans le but de répondre à notre problématique de recherche, nous avons adopté une méthodologie à double démarche :

Une démarche théorique fondée sur une recherche bibliographique et nous avons eu recours à des documents qui nous a permis d'exploiter différents ouvrages, articles, mémoires et thèses pour faciliter notre recherche et qui nous permettra de cerner les concepts théoriques à l'utilisation des moyens de paiements électronique en Algérie.

Une démarche empirique par laquelle nous avons également tenté de mettre en relief une application sur le terrain basé essentiellement sur les informations recueillies au sein de la BADR direction régionale Tizi-Ouzou et leurs documents interne.

### **Structure de travail**

Dans la partie théorique, notre travail est divisé en deux chapitres suivants :

Le premier chapitre sera consacré à la présentation des principaux éléments théoriques propres à notre sujet à travers trois sections, la première portera généralité sur la banque, puis la deuxième elle sera consacrée sur les notions de base de la monnaie, puis la dernière section de ce premier chapitre se portera sur la monétique en générale.

Le deuxième chapitre nous aborderons la monétique en Algérie où il sera question de parler en premier lieu sur l'apparition de la monétique en Algérie, puis nous aborderons les opérateurs monétique en Algérie, et enfin dans la dernière section nous aborderons l'évolution des instruments monétique en Algérie.

Le troisième chapitre sera consacré au cas pratique de notre recherche dans laquelle nous présentons la banque de l'agriculture et du développement rural (BADR) et, puis nous s'intéresserons sur les produits et les services monétique de la BADR, vis-à-vis des nouveaux produits développés dans le cadre de la monétique. Pour ce faire, une étude statistique sur l'activité monétique au auprès de Groupe Régional d'Exploitation(GRE) de la BADR de la wilaya de Tizi-Ouzou sera menée. Cette étude nous donnera une idée sur le degré d'utilisation et d'évolution des cartes bancaire au sien de la banque, et déduire l'impact de la crise sanitaire COVID-19 sur la commercialisation des produits monétique, Et nous terminerons par une conclusion générale.

# *Chapitre 1*



*Présentation générale sur la monétique*



**Introduction du 1<sup>er</sup> chapitre**

La banque est un établissement de crédits ayant pour but principale de procurer des services financiers aux particuliers et aux professionnels. La banque se trouve ainsi au centre de la création monétaire par l'octroi de crédits et ceci en transformant des ressources à court terme en emplois à long terme.

En effet , l'univers des moyens de paiement s'est fortement développé à travers le temps et cela se voit par ses multiples formes en passant de la monnaie fiduciaire à la monnaie scripturale puis à la monnaie électronique qui a dominé le monde des échanges durant ce derniers siècle, d'où l'apparition de la monétique.

La monétique est un système qui est considéré comme efficace et nécessaire au commerce des biens et services. Ce nouveau moyen électronique a en effet, connu un essor incontournable depuis son apparition dans les années 50 aux États-Unis.

Ce présent chapitre est articulé autour de trois sections. La première section abordera les généralités sur la banque. La deuxième section traitera une présentation générale sur la monnaie et la troisième portera sur la présentation de la monétique dans sa globalité.

## Section 01 : Généralité sur la banque

Les banques sont des établissements de crédits qui jouent un rôle essentiel dans l'économie, elles permettent de satisfaire les besoins des entreprises en matière d'exploitation ou d'investissement. Elles sont le partenaire habituel des agents économiques, elles ont pour le but principal de fournir des services financiers à ses clients.

### 1. Définition de la banque

On peut définir la banque comme étant : « *un intermédiaire financier spécifique dans la mesure où sa fonction traditionnelle est d'octroyer des crédits et de collecter des dépôts* ». <sup>1</sup> En général elle effectue cette activité grâce à un réseau d'agences implantées sur le territoire national.

Selon J.V.Capul et O. Garnier: « *La banque est une entreprise d'un type particulier qui reçoit les dépôts d'argent de ces clients (entreprises ou particuliers), gère leur moyens de paiements (cartes de crédits, chèques, etc.) et leur accorde des prêts* ». <sup>2</sup>

A partir de ses deux définitions précédentes, nous constatons que la banque représente un concept qui varie, il serait donc important de définir la banque selon quelques critères économiques et juridiques.

#### 1.1. Définition économique

Les banques sont des entreprises ou des établissements qui ont pour profession habituelle de recevoir sous forme de dépôt, des fonds du public qu'elles emploient sur leur propre compte en opérations de crédits ou en opérations financières. <sup>3</sup>

La banque est l'intermédiaire entre l'offreurs et demandeurs de capitaux et ceci à partir de deux processus distincts :

- En intercalant (interposant) son bilan entre offreurs et demandeurs de capitaux, c'est l'intermédiation bancaire ;
- En mettant en relation directe offreurs et demandeurs de capitaux sur un marché de capitaux (marché financier), c'est le phénomène de désintermédiation.

#### 1.2. Définition juridique

Juridiquement, une banque est une institution habilitée des opérations financières et commerciales c'est à dire : gestion de moyens de paiement ; octroi de crédit ; réception de dépôts du public. <sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> SCIALOM L. « *Economie Bancaire* », 3<sup>ème</sup> édition, la découverte, Paris, 2007, P 11

<sup>2</sup> CAPUL J.V et GARNIER.O, « *dictionnaire d'économie et des sciences sociales* », Hâtier, Paris, 1994, p 20

<sup>3</sup> GARNAULT. P et PRIANI. S, « *la banque fonctionnement et stratégie* », éd economica, Paris 1997, p 28

<sup>4</sup> BEITONE ALAIN, CHRINTINE DOLLO, Jean-Pierre GUIDONI, Alain le garde « *dictionnaire des sciences économiques* » Paris 1991.

**2. Les opérations de banque**

La loi distingue trois catégories d'opérations de banque pour lesquelles les établissements de crédit jouissent d'un monopole :

- la réception des dépôts du public, c'est-à-dire de fonds apportés par des tiers, utilisés par l'établissement de crédit pour son propre compte et remboursables ;
- la distribution de crédit : le terme crédit doit être pris au sens large de crédit décaissé, engagement par signature, mais également crédit-bail et l'occasion assorties d'option d'achat ;
- la mise à disposition et la gestion de moyen de paiement : par moyen de paiement, on entend tout instrument permettant de transférer des fonds, quel que soit le support ou le procédé technique utilisé.<sup>5</sup>

**3. Typologies de la banque**

Selon la nature de l'activité principale qu'exerce la banque, on distingue plusieurs types qui sont :<sup>6</sup>

**3.1. La banque de détail**

Appelée également banque à réseau, retail banking ou banque de proximité, ce métier correspond à l'intermédiation de bilan traditionnelle avec la collecte de capitaux auprès de la clientèle et la distribution de crédits et à la prestation des services destinés à cette clientèle. De ce fait, une banque de détail est un établissement de crédit :

- qui collecte ses ressources grâce à son réseau de guichets et aux nouveaux canaux de distributions ;
- dont la clientèle est principalement composée de particuliers, de PME et de professionnels ;
- qui exerce ce métier à l'échelon local, régional, national ou international. En réseau de spécificités juridiques ou culturelles de chaque marché national, la banque de détail est très fréquemment une banque domestique.

**3.2. La banque de financement et d'investissement**

Appelée banque d'affaire ou investment banking, ce métier se définit par :

- la collecte des ressources sur les marchés ;
- la clientèle composée de très grandes entreprises (corporate) et parfois d'Etats pour lesquels la banque propose des financements et d'accompagnement des clients sur les marchés de capitaux en dirigeant leurs émissions de titres. A titre d'exemple, les activités

---

<sup>5</sup> SYLVIE de Coussergues, « *gestion de la banque* », 4<sup>ème</sup> édition, France octobre 2005, page 06.

<sup>6</sup> *Idem*

et produits de ce métier dans le cas de BNP Paribas sont présentés dans l'encadré ci-après ;

- une dimension géographique obligatoirement internationale à l'instar de la clientèle ;
- une faible utilisation des fonds propres pour toutes les activités de conseil et une forte utilisation pour les financements.

### **3.3. La gestion d'actifs et la banque privée**

Appelé gestion pour compte des tiers ou asset management, ce métier relève davantage de la prestation de service que de l'intermédiation financière, donc le mode de collecte des ressources n'est pas un critère pertinent. La gestion d'actifs consiste en effet à gérer des portefeuilles de titre pour le compte d'une clientèle composée :

- d'investisseurs institutionnels comme des compagnies d'assurance ou des caisses de retraite, et on parle de gestion institutionnelle, mais aussi de particuliers très fortunés et dans ce cas l'offre ne se limite pas à la gestion de portefeuille de client mais à l'ensemble de son patrimoine ;
- d'organismes de placements collectifs valeurs mobilières (OPCVM) et la gestion d'actifs est alors souvent dénommée gestion collective.

Ce métier revêt toujours une dimension internationale liée à la nature de la clientèle et aux exigences de la gestion d'actifs. Il consomme peu de fonds propres, puisque les titres appartiennent à des tiers, et procure une très bonne récurrence des revenus. On notera également que, pour des raisons de déontologie, la gestion d'actifs est toujours filialisée afin d'être clairement séparée des autres métiers, notamment celui de banque de financement et d'investissement qui implique de la gestion pour compte propre.

### **3.4. Les services financiers spécialisés**

Autour de ce métier gravite un ensemble d'activités financières variées comme le crédit à la consommation ou au logement, le crédit-bail ou l'affacturage. Les ressources de ces banques proviennent des marchés même si certaines firmes détiennent un réseau d'agences mais dont la finalité est la vente des services financiers spécialisés et non l'ouverture de comptes de dépôts. Selon la nature du service vendu, la clientèle est composée de particuliers ou d'entreprises et les banques exerçant ce métier ont parfois une dimension européenne.

Ces banques sont très fréquemment adossées à un groupe bancaire ou à un groupe de la grande distribution, ce qui facilite leur accès à des ressources à cout raisonnable ; de ce fait, certains auteurs estiment qu'il s'agit d'un prolongement du métier de la banque de détail et non d'un métier de plein exercice.

## Section 2 : Aspect théorique de la monnaie

D'une manière général, la monnaie est un moyen de paiement, accepté par tous au sein d'un espace géographique donné, et qui est utilisé pour effectuer des transactions sur biens et services ou pour régler définitivement des dettes issues de l'échange. L'analyse du concept de monnaie ne permet pas donner une définition unique, l'étude de ses caractéristiques pousse traditionnellement les économistes à distinguer les fonctions qu'elle remplit et les différentes formes qu'elle prend.

### 1. La monnaie, origines historiques et définitions

Une rapide rétrospective permet de saisir la complexité de la monnaie. On y découvre à quel point celle-ci est étroitement liée à des réalités sociales, politique par ailleurs, la monnaie peut changer de forme, d'une société ou d'une époque à une autre, sans que sa fonction économique en soit fondamentalement altérée.

#### 1.1. Origine de la monnaie

La première forme de monnaie <sup>7</sup>est apparue sous forme de moyens d'échange au quatrième millénaire avant Jésus-Christ (vers 3600 avant J-C) pour remplacer le troc, peu pratique, par une valeur intermédiaire communément admise dans le commerce des biens et services. La monnaie primitive qui servait à l'époque d'étalon de valeur pouvait être l'épi d'orge ou la tête de bétail. Elle évolue lentement vers la monnaie marchandise (coquillage, perles, thé, sel,...), pour qu'apparaisse ensuite la monnaie métallique, généralement un métal précieux, qui va bientôt la remplacer.

Traditionnellement, la naissance de la monnaie, dans sa forme métallique est attribuée à la Lydie en 556 avant J-C. C'est à cette date que l'on voit apparaître des pièces d'électrum (alliage naturel d'or et d'argent). Après avoir trouvé le moyen de séparer les deux métaux, le roi Crésus fonda le premier système bimétalliste en frappant des statères d'argent de 10.89 grammes dont dix sont échangeables contre un statère d'or de 8.17 grammes. Par la suite, et pour des raisons de commodité, les autorités tendent à s'octroyer le monopole d'émettre ces monnaies de compte frappées et d'en définir la valeur.

Plus tard, les romains installèrent leur premier atelier monétaire sur le capitole, près du temple de la déesse Junon, laquelle, dans les textes de l'époque, était toujours désigné par « Junon Monéta », c'est-à-dire la déesse avertisseuse. Substantivé, le terme désigna ensuite la

---

<sup>7</sup> DJOUAHER Cylia, LAZRI Amina ; mémoire « perspectives de développement de la monétique au niveau postal » ; promotion 2017/2018.

production de l'atelier qui se faisait sous l'égide de la déesse ; le nom de monéta, dans son sens de « monnaie » est né...

Nous constatons donc que l'apparition du terme « monnaie » est purement historique, de ce fait, les racines étymologiques de cette appellation n'auraient aucune relation, ou presque<sup>8</sup>, avec la définition de la monnaie. Ainsi, pour identifier ce qu'est réellement la monnaie, on se tournera vers les différentes fonctions qu'elle remplit ainsi que les diverses formes qu'elle revêt.

### 1.2. Définitions de la monnaie

M. de Mourgues a défini la monnaie selon trois critères sont :<sup>9</sup>

Une définition « **institutionnelle** » : « *la monnaie est l'instrument d'échange qui permet l'achat immédiat de tous les biens services et titres sans coûts de transactions ni coûts de recherche et qui conserve la valeur entre deux échanges. C'est un phénomène social car elle repose sur la confiance des agents dans le système qui la produit* ».

Une définition dite « **fonctionnelle** » : « *La monnaie est, par nature, l'instrument d'échange universel dont l'existence préalable est la condition de l'échange. Sa détention est rationnellement justifiée par la nécessité soit de rompre les relations de troc soit de différer l'échange en situation d'incertitude. Son utilisation comme numéraire conduit à simplifier le système de prix relatifs* ».

Une troisième définition qui se réfère aux « **propriétés** » de la monnaie : « *Dans un monde dominé par l'incertitude et la peur du risque la monnaie est le bien dont la valeur relative est la plus stable et qui présente une supériorité absolue sur les autres biens pour conserver le pouvoir d'achat en minimisant les risques. C'est la raison pour laquelle elle sera toujours acceptée dans l'échange contre n'importe quel bien* ».

## 2. Les fonctions de la monnaie

Pour les économistes, la présentation la plus traditionnelle qui remonte d'ailleurs à Aristos, consiste à affirmer que la monnaie a trois fonctions<sup>10</sup> : c'est une unité de compte, un intermédiaire des échanges, et une réserve de valeur.

### 2.1. La monnaie unité de compte

De même, que pour mesurer des longueurs ou des poids, il faut un étalon (une unité de calcul) ; il semble évident que, pour mesurer les valeurs, la prise en compte de l'idée d'étalon

---

<sup>8</sup> H. Guitton et G. Bramouille, « *la monnaie* », édition Dalloz, paris 1987, page 7.

<sup>9</sup> [www.cetice.universite-paris-saclay.fr/aurege/economie-monetaire/sco/lecon-1](http://www.cetice.universite-paris-saclay.fr/aurege/economie-monetaire/sco/lecon-1)

<sup>10</sup> COMBE.T et TACHEIXE.F, « *L'essentiel de la monnaie* », Gualino éditeur, paris, 2001

se valeur s'impose. La monnaie sera définie alors comme étalon de mesure par rapport auquel nous comparerons tous les échanges. Cette valeur exprimera le prix de chaque bien.

### **2.2. La monnaie instrument d'échange**

C'est certainement la fonction la plus connue de la monnaie. Comme instrument des échanges, la monnaie a pour but de fournir une contrepartie aux flux de biens et services. Les transactions sont facilitées, lorsqu'il existe un intermédiaire général entre les échanges : la monnaie. En effet, l'absence d'un tel intermédiaire nécessiterait une double coïncidence des volontés, ce qui n'est pas facile à obtenir.

### **2.3. La monnaie réserve de valeur**

La troisième fonction de la monnaie est de servir de réserve de valeur car elle permet de dissocier dans le temps la vente d'un bien de l'achat d'un autre bien. Cette fonction évolue en fonction d'inflation, c'est-à-dire l'augmentation du niveau général des prix. En période de hausse des prix, le pouvoir d'achat de la monnaie baisse ce qui dégrade sa capacité à être une réserve de valeur.

A travers de cette fonction, la monnaie peut être considérée comme un actif de patrimoine et devient une des formes que peut prendre la richesse.

## **3. Les différentes phases de développement de la monnaie**

Les phases de développements de la monnaie s'articulent de façon suivante :

### **3.1. La monnaie de troc à la monnaie abstraite (monnaie de compte)**

La notion du troc a toujours été omniprésente dans la nature humaine <sup>11</sup>: c'est l'échange direct, sans monnaie. Toutes les civilisations ont dû commencer par des échanges de cette nature, lesquels supposent deux sujets se trouvant dans une situation bien particulière, confrontés à deux principales conditions : la première, étant la complémentarité d'intentions des deux coéchangistes et la seconde, qui a trait aux biens échangés, étant l'identité ou au moins la comparabilité des valeurs échangées.

Ces deux conditions, qui représente en réalité, des inconvénients, offrent une imperfection dans le fonctionnement générale de l'économie, donc le troc est particularisé il ne possède pas une valeur universelle, il ne permet pas de donner une expression unique de l'ensemble des relations d'échange de tous les biens ; il ne peut donc se prolonger bien longtemps à l'état pur, et pour être généralisé il exige l'établissement d'une relation entre un bien spécifique et l'ensemble de tous les autres biens, c'est-à-dire une unité de compte qui ne pourrait être qu'une monnaie abstraite (la monnaie de compte).

---

<sup>11</sup> AOURAGH Nabila et HALIM Sabrina, mémoire « *la gestion des moyens de paiement au sein des banques Algérienne Cas : CPA de Sidi Aich* », promotion 2012/2013.

### 3.2. De la monnaie abstraite à la monnaie concrète (monnaie matérielle)

La monnaie concrète (matérielle) permet de ne plus faire l'échange direct d'une marchandise contre une autre, c'est la brisure du troc. On distingue deux principales phases d'évolution :

#### 3.2.1. La monnaie marchandise

*« Il s'agit d'un bien divisible (sel, coquillage, thé, tissu, tabac, hachette de cuivre en gaule, arachides et mil en Afrique...) pouvant se conserver, inspirant confiance, facilement accessible, accepté comme ayant une certaine valeur d'usage. »<sup>12</sup>*

La monnaie marchandise permettait de remplir deux fonctions de la monnaie :

- Fonction d'instrument d'échange : permet d'acquérir un bien ;
- Fonction d'instrument d'épargne : a de la valeur et peut conserver.

Cette forme de monnaie représente des inconvénients bien faciles à comprendre :

- Perte de temps : il fallait chaque fois peser avant d'échanger ;
- C'était lourd et peu maniable (impression de souplesse à la main) ;
- Assez facile à falsifier (contrepartie) ;
- Altération au fur et à mesure des échanges.

#### 3.2.2. La monnaie métallique

La monnaie marchandise a été rapidement remplacée par la monnaie métallique<sup>13</sup> qui se définit comme étant la monnaie réalisée la plus grande perfection.

La valeur de cette monnaie se déterminait, par son poids (monnaie pesée), puis pour des raisons de lourdeurs et de perte de temps lors des échanges, très vite, on a recouru à son comptage sous forme de billets et de petits disques. Cette monnaie comptée a été par la suite, et à cause de la fraude, (*on coulait à l'intérieur des disques des métaux non précieux*), abandonnée et remplacée par la monnaie frappée qui bénéficiait de la garantie du pouvoir.

### 3.3. De la monnaie matérielle à la monnaie dématérialisée

La monnaie a suivi une évolution inverse qui est allée de la matière vers le nom non-matière<sup>14</sup>, elle est passée de l'or et de l'argent aux billets et aux comptes bancaires :

#### 3.3.1. La monnaie fiduciaire (Les billets de banque)

La monnaie fiduciaire correspond aux billets de banque ou monnaie-papier, Les billets appelé aussi papier- monnaie, composée de l'ensemble de billets, émis par la banque centrale, leur valeur est fortement dépendante de degré de la confiance accordé par les porteurs de billets.

<sup>12</sup> MARIE Delaplace, « Monnaie et financement de l'économie », Dunod, 2ème Edition, Paris, 2007. P18.

<sup>13</sup> COMBE.T et TACHEIXE.F, « L'essentiel de la monnaie », Gualino éditeur, paris, 2001

<sup>14</sup> GUITTON H et G. Bramoullé, la monnaie, Op.cit, page 58.

La monnaie fiduciaire avait cependant quelques inconvénients :

- Encombrement : les pièces sont lourdes, difficiles à transporter pour de long voyage ;
- risque de perte et de vol ;
- leur valeur est limitée par rapport au développement de plus en plus important de commerce.

La monnaie fiduciaire a un pouvoir libératoire illimité : elle donne la possibilité de se libérer d'une dette avec une quantité de monnaie, dans un espace géographique donnée.<sup>15</sup>

### 3.3.2. La monnaie scripturale (Les comptes bancaires)

L'évolution du billet au compte, s'est effectuée exactement de la même façon que celle du métal au billet.

En effet, c'est la mise en dépôt des billets qui a conduit à la création des dépôts (comptes) qui seront utilisés pour les règlements en utilisant de simples jeux d'écritures comptable. La confiance régnant, on suppose que la conversion en billets ne sera pas demandée simultanément par tous les titulaires de comptes. Les banques créent la monnaie scripturale, ces comptes seront alimentés par les crédits octroyés, d'où, le célèbre adage selon lequel les crédits font les dépôts.

Les deux premiers instruments sont des effets de commerce : la lettre de change et le billet à ordre :<sup>16</sup>

- **la lettre de change**, appelée également traite, est un écrit par lequel le créancier (le tireur) ordonne au débiteur (le tiré) de lui payer une certaine somme à une échéance déterminée. Le créancier peut, par le procédé de l'endossement, la transmettre à une tierce personne qui acquiert le droit de se faire payer et qui jouit de la faculté de transmettre à son tour ;
- **le billet à ordre** est un écrit par lequel le débiteur (le souscripteur), s'engage à payer au bénéficiaire une certaine somme à une échéance déterminée. La mention « à ordre » rend le billet endossable et lui permet de circuler entre plusieurs intervenants. La différence avec la lettre de change tient au fait que le débiteur et non pas le créancier qui rédige l'effet.

Cependant, la lettre de change et le billet à ordre sont de moins en moins utilisés au profit des instruments suivants :<sup>17</sup>

---

<sup>15</sup> RUIMY Michel, « Economie monétaire », Ellipses, Paris, 2004. P 15.

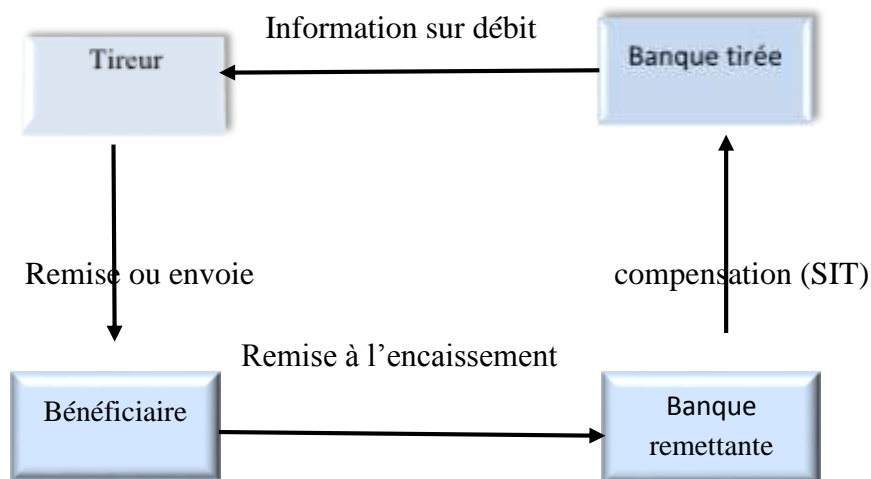
<sup>16</sup> COMBE.T et TACHEIXE.F, « L'essentiel de la monnaie », Gualino éditeur, paris, 2001

<sup>17</sup> *Idem*

## 1. Les chèques

Le chèque est un ordre de paiement écrit adressé à sa banque (le tiré) que le payeur (tireur) remet au bénéficiaire. Celui-ci peut se faire payer auprès de la banque du tiré directement ou le remettre à sa propre banque pour créditer son compte. Ainsi, un dépôt bancaire (une dette de tiré) sera transféré de compte de payeur vers le compte de bénéficiaire.

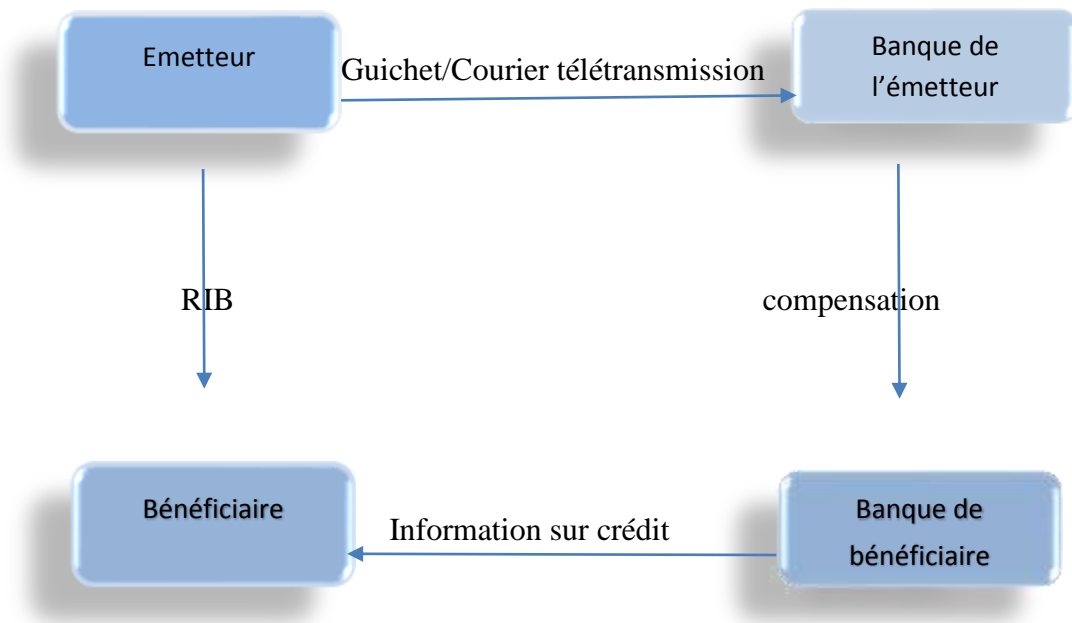
### Schéma N°01 : Circuit simplifié du chèque.



Source : REGIS B, « le mode de paiement », édition revue banque, 2005, page 23

## 2. Le virement

Le virement est un ordre du payeur adressé directement à sa banque afin que celle-ci effectue un transfert de fonds sur le compte d'un bénéficiaire par débit ou crédit. Celui-ci peut être un ordre automatique (permanant) donné à la banque afin que cette dernière vire à date fixe un montant déterminé par un tiers désigné à l'avance par le payeur. Le virement et le chèque sont rédigés sur papier mais sont traités par l'informatique.

**Schéma N°02 : Circuit simplifié du virement.**

Source : REGIS B, « le mode de paiement », édition revue banque, 2005, page 24

**3. L'avis de prélèvement automatique**

L'avis de prélèvement automatique est à l'initiative de créancier qui opère un prélèvement dans le cadre d'une autorisation donnée par le titulaire du compte. Cet instrument est généralement utilisé pour le paiement des impôts et des factures (électricité, téléphone...) la somme est automatiquement et régulièrement prélevée sur le compte du débiteur.

**4. Le titre interbancaire de paiement**

Le titre interbancaire de paiement signifie que le débiteur donne son accord pour le paiement de chaque opération, mais le titre fait ultérieurement l'objet d'un traitement informatique.

**5. Les cartes bancaires**

La carte bancaire est un instrument le plus dématérialisé. Lors de paiement, les coordonnées bancaires du payeur sont saisies par lecture d'une piste magnétique de sa carte. Elles permettront de pouvoir automatiquement débiter son compte et créditer le bénéficiaire de façon immédiate ou différée selon le type de contrat qui lie la banque et le détenteur de la carte. Il existe des formes élaborées qui permettent des opérations encore plus rapides, plus sûres et plus anonymes. Ainsi un code secret peut être joint à la carte qui est composée par le payeur rendent le débit immédiat. Les cartes à puce sont des cartes bancaires possèdent un ordinateur miniaturisé permettant de stocker des informations sur un compte bancaire et de débiter très rapidement. On parle également de la monnaie électronique.

La monnaie scripturale présente deux inconvénients qui sont: <sup>18</sup>

Il faut du temps pour envoyer par exemple un chèque d'un endroit à un autre, ce qui est peut être un inconvénient sérieux si un paiement lointain doit être réalisé rapidement. Ensuite une banque a besoin de temps pour encaisser un chèque, la sorte que l'on ne peut pas disposer immédiatement du montant d'un chèque que l'on a reçu.

Le maniement de milliards de chèques représente un processus complexe et couteux.

### **Section 3 : Présentation de la monétique dans sa globalité**

Jusqu'à la fin des années 70, l'informatique bancaire servait principalement à rationaliser le traitement de masse des informations financières. Elle était donc essentiellement un outil de gestion interne pour les entreprises (informatique de gestion financière) et pour les institutions financières (informatisation de l'arrière-guichet). La différence principale, aujourd'hui, réside dans le fait que les transactions financières sont directement touchées à la source par le processus « d'électronisation ». En effet, la mise en place d'un nouveau système d'échanges accompagnée par l'introduction de nouveaux moyens de paiements était devenue un fait incontournable et a donné naissance à la monétique.

#### **1. Définition de la monétique**

La monétique est définie comme suit : «*La monétique est l'ensemble des techniques informatiques, magnétiques, électroniques et télématiques permettant d'effectuer des transactions des transferts de fonds (carte bancaire, virements électroniques...)*»<sup>19</sup>. La monétique est aussi l'ensemble des dispositifs utilisant l'informatique et l'électronique dans les transactions bancaires (cartes de paiement, terminaux de point de vente etc.

Selon M. ZOLLINGER, la monétique est l'ensemble des moyens électroniques mis en œuvre pour automatiser les transactions bancaires.<sup>20</sup>

La monétique est donc l'ensemble des technologies mises en œuvre pour l'utilisation des cartes bancaires. Elle permet, en plus des échanges d'argent de manière dématérialisée, la gestion des cartes bancaires, de la distribution automatique des billets ainsi que des systèmes électroniques de transfert d'informations ou de fonds.

---

<sup>18</sup> AMEYE Hanane et AMEYE Lynda ; mémoire « *les cartes électronique comme substitut à la monnaie* » ; promotion 2014/2015.

<sup>19</sup> Mostafa Hashem Sherif et Ahmed Serhrouchi, la monnaie électronique : système de paiement sécurisé, édition Eyrolles, 2000, page 405.

<sup>20</sup> ZOLLINGER Monique, « *Monétique et Marketing* », édition Vuibert, paris 1989 , Page 10.

**2. Les acteurs de la monétique**

La monétique fait intervenir quatre (4) acteurs<sup>21</sup> :

**2.1. L'émetteur « la banque du client »**

Il s'agit de l'organisme financier qui met à la disposition de ses clients un support (carte interbancaire), il assure les traitements de débit/crédit du compte du porteur et les litiges associés à l'usage de la carte.

Les responsabilités de l'émetteur sont principalement les suivantes :

- Gestion de la fabrication de la carte ;
- Gestion du contrat et des relations avec le porteur ;
- La tenue de compte à laquelle la carte est adossée et plus particulièrement les débits / crédits liés aux transactions réalisées avec la carte ;
- La gestion des plafonds selon les conditions convenues avec le porteur ;
- La prise en compte des oppositions suite à une perte ou un vol déclaré par le porteur ;
- La gestion des fraudes et litiges résultant de l'utilisation de la carte.

**2.2. Le porteur « le client »**

Il s'agit du détenteur de la carte. Le titulaire du compte courant peut être une société, un particulier, ou un commerçant. Il doit souscrire à un contrat porteur carte bancaire où sont indiquées les conditions générales portant, entre autres, sur la délivrance, l'utilisation, la sécurité et le renouvellement de la carte. Il est important de noter que le porteur de la carte n'en devient pas propriétaire. La carte reste la propriété de la banque qui peut décider de la reprendre si cela s'avère nécessaire. Le porteur doit assumer les responsabilités suivantes :

- Conservation du code confidentiel qui ne doit être divulgué en aucun cas ;
- Déclaration en cas de perte ou vol de la carte qui entraîne une mise en opposition de la carte ;
- Responsabilité du porteur avant opposition limitée à 150 € si malgré toutes les précautions, des transactions frauduleuses sont effectuées avec la carte.

**2.3. L'accepteur « le commerçant »**

L'accepteur est soit le professionnel qui accepte l'utilisation d'une carte bancaire pour le paiement d'un produit ou d'un service, soit la banque qui met à disposition le DAB / GAB pour les retraits d'espèces. Le professionnel est équipé d'un TPE par sa banque. La banque des DAB / GAB s'équipe elle-même de sorte qu'elle est à la fois l'accepteur et l'acquéreur des retraits et opérations réalisées sur ces machines.

---

<sup>21</sup>[www.comprendrespaiements.com/abc-de-la-monetique-les-acteurs-et-leurs-roles/](http://www.comprendrespaiements.com/abc-de-la-monetique-les-acteurs-et-leurs-roles/)

L'accepteur, quand c'est un commerçant, doit respecter ses engagements vis-à-vis de sa banque et s'assurer de la régularité des paiements par carte.

#### **2.4. L'acquéreur « la banque du commerçant »**

Il s'agit de l'organisme financier qui met à la disposition de ses clients des services d'acquisition de transactions de paiement électronique, grâce au TPE.

Les principales responsabilités de l'acquéreur sont les suivantes :

- Gestion des contrats et des relations avec les accepteurs ;
- Mise à disposition, installation, maintenance et évolutions du matériel (TPE) utilisé par les accepteurs ;
- Tenue de compte des accepteurs ;
- Diffusion des listes d'opposition auprès des accepteurs.

### **3. Caractéristiques de la monétique**

La monétique et les technologies qui lui sont aujourd'hui associées sont très largement répondues dans les utilisations de la vie quotidienne grâce aux caractéristiques suivantes<sup>22</sup>:

- Les instruments de paiement monétique réduisant les risques de perte ou de vol par la dématérialisation partielle ou totale de la monnaie. Ainsi la perte de carte ne signifie pas la perte de fonds puisqu'elle ne représente aucune valeur en elle-même. Ni l'invention de tiers dans la finalité du paiement (cas de carte prépayées ou PME porte-monnaie électronique) ;
- La monnaie électronique est adaptée aux paiements à distance et ne nécessite ni d'être échangée physiquement contre des pièces et des billets, ni l'invention de tiers dans la finalité du paiement (cas de carte prépayées ou PME Porte-Monnaie Electronique) ;
- La monnaie électronique conserve l'anonymat. Elle assure la discrétion que n'assure pas la monnaie scripturale ;
- Les nouveaux moyens de paiement (carte, PME) ont leurs propres procédés de sécurisations soit pour le paiement de proximité ou à distance. A l'inverse de l'argent liquide qui utilise seulement une sécurité physique, la monnaie électronique utilise la cryptographie pour authentifier les transactions et la confidentialité et l'intégrité des données ;
- La monnaie électronique ne connaît pas de territorialité ou de frontière (Union Européenne).

---

<sup>22</sup>IDRIS BEY Dyhia et DJEDOUR Nadia, mémoire « *l'impact de la mise en place de la monétique sur la satisfaction de la clientèle* », promotion 2018/2019.

**4. Objectif e de la monétique**

Il était fixé officiellement à l'introduction de la monétique des objectifs ambitieux à savoir :

- Réduire l'utilisation de cash dans les transactions commerciales qui va à son tour réduire le poids de l'économie informelle dans le pays ;
- Développer de nouveaux services bancaires qui vont contribuer à la généralisation des moyens de paiement moderne ;
- Le développement de la monétique permettra aux détenteurs de comptes bancaires de retirer de l'argent partout.

Ainsi, le lancement de la monétique vise à accroître le taux de modernisation de la population et augmenter de ce fait le niveau de bancarisation de l'économie.

**5. Les avantages et les inconvénients de la monétique**

La monnaie électronique occupera une place primordiale dans les activités économiques et financières.

**5.1. Les avantages de la monétique**

La monétique à plusieurs avantages sont :<sup>23</sup>

**5.1.1. Pour le titulaire de la carte**

- Règlement de ses achats sans manipulation d'espèce ou d'établissement de chèque et ceci sans limitation de montant (seule la garantie de paiement peut être limité)
- Débit en compte reporté à la fin du mois (pour les cartes à débit différé).
- Possibilité d'utiliser cette carte à l'étranger si elle est validée comme telle. On parle alors de carte internationale, l'utilisation est toutefois réglementée par la législation des changes.
- La facilité d'utiliser la carte pour des retraits d'espèce dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) ou dans les Guichets Automatique de Banque (GAB).
- Pour éviter les risques de retraits frauduleux (vol ou perte de la carte) le titulaire de la carte utilise un code confidentiel. En cas de tentative d'utilisation frauduleuse, la carte est conservée automatiquement par la machine afin d'éviter les tentatives de retraits effectuées par des escrocs persévérants.

**5.1.2. Pour les commerçants**

- Pas de la manipulation d'espèce ni de risque de chèque sans provision.
- Garantie du paiement de la facture jusqu'à concurrence d'un montant fixé par sa banque et ce sans formalité (le montant est très variable d'un commerçant à l'autre certaine ne bénéficiant même d'avance garantie) ou au-delà après accord du centre de traitement.

---

<sup>23</sup> AOUCHEA Fatima et TILIOUINE Thilelli ; mémoire « *la monétique comme Elément de Modernisations du Secteur Bancaire* » ; promotion 2015/2016

- Crédit en compte immédiat moyennant le paiement d'une commission en partie fixe, en partie proportionnelle au montant.

### **5.1.3. Pour les banques**

Le palmarès des motivations des banques pour la carte à puce fait apparaître :

- la sécurité ;
- Un système évolutif ; Un service nouveau en concurrence avec les cartes privatives, la sécurité est mieux assurée grâce à des dispositifs à la fois actifs et passifs, d'une part, la vérification du code porteur par le terminal provoque une démonétisation de la carte après trois fausses prestations.

Cette procédure est renforcée par la mémorisation au sein du microprocesseur du nombre de tentatives dans différents terminaux d'autre part des protections passives ont été conçues pour déjouer la fraude. Par exemple, seul un microscope électronique permettait de lire par point de mémoire pour tenter d'en déchiffrer les codes internes.

## **5.2 Les inconvénients de la monétique**

Plusieurs difficultés techniques, financières, et celle liées à la sécurité peuvent également s'en suivre telles que<sup>24</sup> :

### **5.2.1. Les inconvénients techniques et financiers**

La réalisation du projet monétique nécessite une mise en place d'un équipement spécial de la mise en œuvre d'un personnel qualifié, mais souvent ces deux éléments sont gênés par les obstacles suivants :

- Défaillance du système : les défaillances constatées sur le réseau de télécommunication rendent le succès du projet monétique improbable, la multiplication des pannes ralentit le fonctionnement du système ;
- La rapide obsolescence des équipements : les banques se voient obliger de renouveler leurs matériels afin d'être compétitives puisque le cycle moyen d'un produit ne dépasse pas six mois ;
- Le coût d'acquisition : Lors du démarrage, les banques supportent des coûts assez importants de lancement et d'adoption de la monétique, le retour sur l'investissement est à long terme. Par exemple, pour récupérer le coût d'achat d'un DAB, il est nécessaire d'effectuer 40000 transactions ;

---

<sup>24</sup> [www.comprendrelespaiements.com/les-inconvénients-de-le-monétique/](http://www.comprendrelespaiements.com/les-inconvénients-de-le-monétique/)

**5.2.2. Les inconvénients de la sécurité**

Le problème de la sécurité est donc ici complexe puisqu'il concerne dans une logique combinatoire :

- Fiabilité des systèmes et exactitude des fichiers ;
- Pérennité des services ;
- Sécurité physique des machines et des locaux ;
- Confidentialité des informations ;
- Légitimité des actions (c'est le porteur de la carte qui effectue la transaction).

**5.2.3. Les inconvénients commerciaux**

On voit que les banques commerciales n'accordent pas l'importance due à la politique commerciale d'où le faible nombre de porteur de carte. Les banques doivent informer leurs clients de l'existence et l'efficacité de la carte, c'est dans ce contexte que des efforts doivent être fournis sur le plan marketing et communication puisqu'ils sont les deux facteurs importants pour présenter les produits, les faire connaître et faire accepter par le public.

**Conclusion au chapitre**

Aux termes de ce chapitre, nous avons présenté les généralités sur la banque et les différentes transformations qu'a connues l'instrument monétaire depuis sa genèse jusqu'aux monnaies contemporaines, et ceci, dans le contexte de ce qui est formulé par la majorité des économistes, par le terme de « dématérialisation ».

Nous retenons que les banques jouent un rôle majeur dans la vie quotidienne des ménages et des entreprises : assurer la fluidité des transactions en mettant à la disposition des agents économiques, des moyens de paiements rapides, pratique et sûrs. Entre autre, autant de circonstances amène les banques à intervenir dans la vie économique.

En effet, l'apparition de la monnaie prétend briser le modèle d'échange en nature établi par le troc. Il est vrai que la monnaie a connu de très nombreuses transformations avant de prendre ses formes actuelles, bien connue dans leur apparence.

Dans la vie de tous les jours, certains préfèrent utiliser de la monnaie électronique plutôt que de devoir transporter et compter des billets de banque et des pièces de monnaie. Les commerçants, quant à eux, sont à même de réaliser des économies, car ils n'ont plus à rendre la monnaie ou à traiter des espèces.

# *Chapitre 2*



## *La monétique en Algérie*



**Introduction du 2<sup>ème</sup> chapitre**

L'avènement de la nouvelle technologie dans le développement du secteur bancaire, par la diffusion de nouveaux outils et services bancaires permet l'accroissement rapide du volume et surtout l'amélioration de la sécurité des transactions. Les banques algériennes ont engagé des efforts soutenus dans le sens d'une plus grande modernisation de leurs méthodes d'intervention et d'une diversification des produits et services offerts à la clientèle.

L'introduction de la monétique est devenue une nécessité à la continuité de l'activité des banques. La mise en place de la monétique en Algérie remonte au milieu des années 1980, mais son utilisation était très faible, une Société d'Automatisation des Transactions Interbancaire et de Monétique SATIM a été créée en 1995, pour développer, gérer et lancer les produits de la monétique.

Ce deuxième chapitre est organisé en trois sections, dans la première section nous retracerons un aperçu historique sur le développement de la monétique en Algérie, dans la deuxième section nous présenterons l'opérateur monétique en Algérie SATIM, enfin dans la troisième section portera l'évolution des instruments monétique en Algérie.

**Section 01 : l'apparition de la monétique en Algérie.**

L'Algérie s'est engagée depuis plus d'une décennie dans un processus de réformes économiques visant à supplanter le système de gestion centralisé par de nouvelles normes d'organisation s'inscrivant dans le cadre de l'économie de marché. Ces réformes économiques ont engendré de profondes mutations dans la configuration du secteur bancaire. Un programme de modernisation, de développement et l'initiation de nouveaux moyens de paiement a été mis en œuvre par les banques Algériennes en partenariat avec la société d'automatisation des transactions interbancaires et de monétique.

**1. L'évolution de la monétique en Algérie**

L'introduction de la monétique en Algérie<sup>25</sup> a été envisagée par la plupart des banques à des périodes différentes dont le plus ancien projet remonte à l'année 1975. En effet deux distributeurs de billet installés en 1975 ont été opérationnels pendant une très courte durée. D'autres tentatives faites par la suite sont au stade expérimental, juste quelques projets ont vu la lumière et parmi ces expériences réussies on citera l'expérience :

- Le crédit populaire d'Algérie qui a commencé son activité monétique en 1989 par l'adhésion à visa international en qualité de membre principal émetteur et acquéreur.
- La BADR qui est équipée d'une solution monétique qui permet la gestion d'une carte de retrait privative pour les clients salariés domiciliés dans les agences BADR.
- La BEA qui prend en charge la gestion d'une carte pétrolière prépayée et rechargeable pour l'achat de carburant auprès des stations de services NAFTAL en remplacement des bons d'essence.
- Algérie poste occupe une place importante vu le nombre de cartes qu'elle a émises.

Après les initiatives individuelles, les banques algériennes ont vite pris conscience que l'existence de plusieurs centres de traitements indépendants entraînerait une multiplication des investissements, des coûts d'exploitation élevés et constituerait un frein à l'interbancaire et à l'interopérabilité des cartes. C'est dans ce cadre qu'elles ont décidé de la mise en place du projet monétique national en optant pour la mise en commun des moyens. Donc, en 1995 la SATIM est née pour promouvoir le développement de la monétique en Algérie, en tant que seul organisme qui assure la gestion et l'automatisation des transactions par carte interbancaire (CIB). Dès 1997, la SATIM a démarré le retrait d'espèce à partir des DAB/GAB en mettant en place un réseau monétique interbancaire (RMI).

L'année 2006, la SATIM lance un projet pilote qui consiste à équiper les commerçants

---

<sup>25</sup> LAZREG M, Thèse présentée pour l'obtention d'un diplôme de doctorat en sciences de gestion, « Développement de la Monétique en Algérie Réalité et perspectives », année 2015.

de TPE afin de promouvoir le paiement par carte interbancaire (CIB). Cette nouvelle carte interbancaire remplit deux fonctions :

- le retrait d'espèce auprès des DAB gérés par la SATIM ;
- Moyen d'achat auprès des commerçants disposant des TPE.

Durant la même année, la mise en œuvre de deux systèmes de paiement, le système de paiement de gros montant en temps réel (ARTS), et le système de télé-compensation (ATCI), dans le but d'améliorer l'ensemble des services offerts à la clientèle en renforçant la relation banque-banque, et banque-client.

En 2014, le groupement d'intérêt économique de la monétique (GIE-monétique) a été créé par l'association professionnelle des banques et des établissements financiers (ABEF). Le GIE-monétique est considéré comme un organe de régulation de l'activité monétique en Algérie, convoitant à généraliser l'usage des moyens de paiement modernes, dont la carte de paiement et le paiement électronique.

**Tableau N°01** : chronologie d'évolution de la monétique en Algérie.

Année	Evènement
➤ 1990	<p><b>Adaptation de la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit :</b></p> <p>Cette loi introduit la restructuration institutionnelle et redéfinit le rôle de tous les acteurs du secteur bancaire, à savoir : la banque centrale, le trésor public, les banques commerciales et les établissements financiers.</p> <p>Ainsi, cette réforme apporte les transformations majeures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le changement des statuts et la recapitalisation des banques publiques ;</li> <li>• l'ouverture du secteur bancaire aux capitaux privés ;</li> <li>• la modernisation des systèmes d'informations ;</li> <li>• la mise en place d'une chambre de compensation.</li> </ul> <p>Le but de cette réforme est d'adopter du dynamisme et de la concurrence au secteur bancaire.</p>
➤ 1993	<p><b>Algérie Télécom met en service le réseau national « DZPAC » :</b></p> <p>Ce réseau informatique à haut débit a pour but d'offrir des différentes institutions et établissements nationaux tels que la poste, les ministères, SONALGAZ, NAFTAL, et les établissements bancaires et financiers.</p>
➤ 1995	<p><b>création de la SATIM :</b></p> <p>8 banques publiques (BADR, BDL, BEA, BNA, CPA, CNEP, CNMA, et ALBARAKA) créent la Société d'Automatisation des Transactions Interbancaire et de Monétique dont ils sont actionnaires majoritaires, d'autres banques commerciales adhéreront par la suite à cette association. Cette société est chargée de gérer les transactions interbancaires.</p>
➤ 1996	<p><b>La SATIM lance le Réseau Monétique Interbancaire :</b></p>

<p>➤ 2002</p> <p>➤ 2006</p> <p>➤ 2014</p> <p>➤ 2016</p>	<p>ce réseau interconnecte les systèmes d'informations des banques adhérentes ainsi que leurs Distributeurs Automatiques de Billets. le RMI est opérationnel depuis 1997.</p> <p><b>Emission des premières cartes interbancaires :</b> Les premières cartes émises ne permettent que le retrait au niveau des DAB /GAB des banques membres de la SATIM.</p> <p><b>Accord entre Algérie Télécom et la banque d'Algérie pour la mise en place d'un réseau spécial :</b> la banque d'Algérie signe une convention avec le ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication (MPTIC) pour la réalisation au profit de la communauté bancaire un réseau d'abonnés fermes, à grand débit, fiable, efficace, et sécurisé.</p> <p><b>La Banque d'Algérie lance un projet de modernisation de la chambre de compensation :</b> Au cours de la même année ont été mis en place les groupes de travail ayant pour mission de définir la stratégie de modernisation des paiements dit paiement de masse. Il s'agit en particulier de statuer sur l'architecture, de faire un état de lieu des réseaux de transmission et des systèmes d'information des participants, de voir les conditions nécessaires pour le développement des instruments de paiements, en particulier, des instruments électroniques.</p> <p><b>Création du Centre de Pré-compensation Interbancaire (CPI) :</b> la Banque d'Algérie crée la filiale CPI avec la participation des banques et d'Algérie poste pour assurer la réalisation du futur système de télé compensation. le CPI a par la suite signé une convention régissant ses relations avec l'ensemble des participantes.</p> <p><b>Démarrage des deux systèmes de paiement (ARTS et ATCI) :</b> Le 8 Février 2006 lancement du système ARTS Le 15 Mai, l'opérateur CPI démarre le système de télé-compensation ATCI. En Octobre, le RMI de la SATIM est connecté au CPI pour permettre la compensation des transactions par carte interbancaire.</p> <p><b>Premier paiement par carte interbancaire en Algérie :</b> La SATIM lance un projet pilote qui consiste à équiper des commerçants de TPE afin promouvoir le paiement par carte bancaire (CIB).</p> <p><b>Création du Groupement d'Intérêt Economique-monétique juin 2014</b></p> <p><b>Le lancement d'e-paiement le 4 octobre 2016</b></p>
---	---

Source : mémoire établi par FATOUHI LAMIA et GOUCEM LYDIA ; « le système de paiements par carte bancaire en Algérie », promotion 2017/2018.

## 2. les nouveaux systèmes de paiement

La mise en place de deux système de paiement interbancaire modernes et efficaces : le système RTGS et ATCI.

**2.1. Le système de règlement brut en temps réel de gros montants et de paiement urgent (RTGS)**

Ce système appelé aussi Alegria Real Time Settlement (ARTS), est entré en vigueur le 13 Octobre 2005 conformément aux dispositions du règlement n°05-04 est mis en production le 08 Février 2006.

Le système RTGS est un système de paiement interbancaire automatisé où s'effectuent des paiements uniquement par des ordres de virement un par un et en temps réel, c'est-à-dire, sans compensation. Il a été réalisé selon les standards internationaux, notamment en matière de fiabilité et sécurité des échanges.

En tant que système de règlement brut, il règle les paiements individuellement, c'est-à-dire, opération par opération, sans solder les débits avec les crédits.

En tant que système de règlement en temps réel, il effectue le règlement final en continu sous réserve que le compte de règlement de la banque émettrice soit suffisamment provisionné.<sup>26</sup>

Les principaux participants sont :<sup>27</sup>

- La Banque d'Algérie en tant qu'opérateur de ce système ;
- Les Banques ;
- Le Trésor Public ;
- Algérie poste ;
- Algérie clearing pour les paiements à la bourse ;<sup>28</sup>
- Le Centre de Pré-compensation Interbancaire (CPI) pour les paiements de masse.

**2.1.1. Responsabilité de l'opérateur et des participants au système**

L'infrastructure du système RTGS appartient à la Banque d'Algérie. En tant qu'opérateur du système, elle fournit notamment aux participants au système, les services suivants :<sup>29</sup>

- L'échange des ordres de paiements ;
- La gestion des comptes de règlement ;
- La gestion des files d'attente et la résolution des blocages systémiques ;

---

<sup>26</sup> BERRICHI Katia et ABBANE Samia, mémoire « la dématérialisation des moyens de paiement en Algérie », promotion 2018.

<sup>27</sup>Rapport de la Banque d'Algérie, « Chapitre VI : Modernisation de l'infrastructure du système bancaire », 2005, p.115.

<sup>28</sup> Algérie Clearing : le dépositaire centrale des titres en Algérie (Algérie clearing) est une société par action dont les activités sont exercées et contrôlées par la commission d'Organisation et de Surveillance des Operations de Bourse (COSOB).

<sup>29</sup> BERRAHI Khair-Eddine, (2006), « Etude et analyse de la distribution des crédits des entreprises, étude de cas la BEA », mémoire de magister, université Abou Bakre bel kaid, Tlemcen, p (121-122).

- La gestion de système de fourniture de liquidités ;
- La transmission des différentes informations relatives au paiement et au fonctionnement du système (exécution des autres relevés des comptes de règlement, gestion des liquidités).

### **2.1.2. Le fonctionnement du système RTGS**

Le système RTGS fonctionne en continu et en temps réel chaque jour ouvrable de huit (08) heures à dix-sept (17) heures, les tranches horaires avant et après l'ouverture de la journée d'échange, sont réservées respectivement au démarrage technique du système et à la mise en œuvre des procédures intervenant après l'arrêt des échanges (reporting, archivage, réplication de données, la mise en veille du système).

### **4.1.3. Les avantages du système RTGS**

- Il assure une meilleure traçabilité des paiements ;
- C'est un outil efficace pour lutter contre le blanchiment d'argent et assure les conditions pour une bancarisation plus large, en rendant le recours au système plus attractif, plus rapide et plus sûr ;
- Il améliore considérablement les délais de recouvrement des créances des agents économiques qui optent pour les paiements urgents, en améliorant de facto la gestion de leur trésorerie et la gestion des flux interbancaires ;
- Il assure une meilleure efficacité dans la conduite de la politique monétaire de la Banque d'Algérie conduisant ainsi à une utilisation efficiente des ressources dans l'économie ;
- ARTS permet une intégration en temps réel du marché de change dans le respect de la réglementation des échanges et de contrôle des mouvements des capitaux avec le reste du monde.<sup>30</sup>

### **2.2. Le système de télé-compensation de paiement de masse (ATCI)**

En 2004, la Banque d'Algérie a créé une filiale (centre de pré-compensation interbancaire), avec les participants des banques et Algérie Poste, pour assurer la réalisation du système de télé-compensation. Ce centre a signé une convention de place avec l'ensemble des participants au système ainsi qu'avec Algérie Poste. Cette convention fixe le cadre général des relations entre le centre, opérateur du système ATCI, et définit les droits et obligations de chaque membre.

---

<sup>30</sup> BERRICHI Katia et ABBANE Samia, mémoire « la dématérialisation des moyens de paiement en Algérie », promotion 2018.

Le système algérien de paiement de masse a été introduit conformément à la disposition du règlement n°05-06 du 15 Décembre 2005, lancé le 16 Mai 2006, ce système constitue une complémentarité au système de règlement brut en temps réel de gros montants et de paiements urgents.

La télé-compensation a été entrée en premier temps par la compensation des chèques sur tous les territoires nationaux ensuite elle s'est poursuivie par l'intégration graduelle au nouveau système de télé-compensation de tous les autres instruments de paiement entre Août 2006 et Avril 2007, les virements, les opérations monétiques, les effets de commerce, et les prélèvements.<sup>31</sup>

Ce système accepte les virements d'une valeur nominale inférieure à 1.000.000 DA. Si les ordres de virement sont d'une valeur nominale supérieure ou égale à ce montant, ils doivent être effectués dans le système de règlements bruts en temps réel de gros montants et paiements urgents.

Le système ATCI fonctionne sur le principe de la compensation multilatérale<sup>32</sup> des ordres de paiement présentés par les participants aux systèmes.

Les participants au système ATCI :

Les principaux adhérents en tant que participants directs ou indirects au système sont :

- La Banque d'Algérie ;
- Les banques commerciales ;
- Le Trésor Public ;
- Algérie Poste. Le participant direct est accordé au système via une plate-forme dite « plate-forme participant » alors que le participant indirect utilise celle d'un participant direct.

### **2.2.1. Responsabilité des participants et du gestionnaire du système**

- Les participants au système ATCI doivent veiller au strict respect des normes et des conditions de fonctionnement et de sécurité du système fixé par le CPI ;
- Les participants au système sont responsables des dommages causés dans le cas d'erreurs matérielles de non-respect des obligations financières ;
- Chaque participant est responsable des contestations provenant de ses clients.

---

<sup>31</sup> Rapport de la Banque d'Algérie, « Chapitre V : Modernisation de l'infrastructure des systèmes de paiement », 2006, p.110

<sup>32</sup> Procédure permettant le règlement définitif des créances conformément au code de commerce

**2.2.2. Les avantages du système ATCI**

Avec la réalisation du système de télé-compensation, plusieurs avantages ont été apportés. Il s'agit notamment de :<sup>33</sup>

- La réduction des délais de recouvrement interbancaires ;
- La réhabilitation des moyens de paiements scripturaux classiques (chèques, effets, virements);
- Le développement des moyens de paiements modernes (prélèvements, opérations par carte) ;
- La réduction des coûts des échanges interbancaires ;
- L'amélioration de la qualité et de la fiabilité des informations restituées ;
- Les échanges interbancaires et leur traitement seront largement sécurisés.

**Section 2 : l'opérateur monétique en Algérie (SATIM).**

Nous venons de voir dans la première section que la SATIM joue un rôle central dans la monétique en Algérie, à travers cette section nous étudierons dans le premier point les principales missions de la SATIM, ses activités et son fonctionnement.

**1. La Société d'Automatisation des Transactions Interbancaire et de la Monétique SATIM**

« La SATIM a été créée en 1995 à l'initiative de la communauté bancaire. Elle est une filiale de huit banques : la BADR, la BDL, la BEA, la BNA, le CPA, la CNEP, la CNMA et AL-BARAKA BANK. Elle est conçue pour devenir l'entité technique d'accompagnement du programme de développement et de modernisation des banques et particulièrement de la promotion des moyens de paiement par carte. »<sup>34</sup>

Cette société a été créée avec le statut d'une société par actions (SPA). Elle est l'opératrice monétique interbancaire en Algérie pour les cartes domestiques et internationales. C'est, en effet, avec la création de cette dernière que le mouvement de la monétique à vue le jour en Algérie, cette solution a été adoptée par l'ensemble des banques et Algérie Poste dès 1996.

Les actionnaires de la SATIM sont les huit banques déjà citées, dont la prise de participation est représentée dans le tableau ci-dessous.

---

<sup>33</sup> Rapport de la Banque d'Algérie, « Chapitre VI : Modernisation de l'infrastructure du système bancaire », 2006, p.110.

<sup>34</sup><http://www.satim-dz.com>

**Tableau N°02 : les actionnaires de la SATIM**

Actionnaire	Nombre d'action	Les actions en %
BADR	36	13,74
BDL	36	13,74
BEA	36	13,74
BNA	36	13,74
CPA	36	13,74
CNEP	36	13,74
CNMA	36	13,74
AL-BARAKA	10	3,82
Total	262	100

Source : données récoltés par la SATIM consulté le 01/10/2022

### 1.1. Les principales missions de la SATIM

Les principales missions de SATIM sont :<sup>35</sup>

- Œuvre au développement et à l'utilisation des moyens de paiement électronique.
- Met en place et gère la plate-forme technique et organisationnelle assurant une interopérabilité totale entre tous les acteurs du Réseau Monétique en Algérie.
- Participe à la mise en place des règles interbancaires de gestion des produits monétiques interbancaires en étant une force de proposition.
- Accompagne la banque dans la mise en place et le développement des produits monétiques.
- Personnalise les chèques et les cartes de paiement et de retrait d'espèces.
- Met en œuvre l'ensemble des actions qui régissent le fonctionnement du système monétique dans ses diverses composantes : maîtrise des technologies, automatisation des procédures, rapidité des transactions, économies des flux financiers, etc...

### 1.2. Les activités de la SATIM

Les activités de la Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de monétique SATIM se situent essentiellement sur trois (03) axes<sup>36</sup>:

- Chèque : Depuis sa création, SATIM assure la prestation de personnalisation pour la majorité des établissements bancaires ;

<sup>35</sup> [www.satim.dz](http://www.satim.dz)

<sup>36</sup> SATIM : Activité de SATIM, (Site officiel de la SATIM CIB) In <http://www.satim-dz.com/>. Consulté le 01/10/2022.

- Le retrait par carte interbancaire CIB : En 1997, SATIM a lancé le retrait d'espèces à partir des DAB en mettant en place le réseau monétique interbancaire. Dans ce cadre, SATIM assure les fonctions de connexion et de gestion des DAB/GAB, la personnalisation des cartes de retrait interbancaires « pour les banques », la mise en place des Switch pour les membres ayant leur propre système d'autorisation.

Plusieurs banques participent au Réseau Monétique Interbancaire de retrait d'espèces dont sept banques actionnaires de la SATIM (BNA, BDL, CPA, BADR, BEA, CNEP-Banque, CNMA) ainsi que d'autres institutions, on citera entre autre (Algérie – Poste, Société Générale Algérie, BNP Paribas El Djazair, Housingbank, AGB, Natixis, Fransa-Banque, HSBC, ABC, ARAB Bank et AL SALAM Banque).

Aujourd'hui les porteurs de différentes institutions financières peuvent effectuer des retraits d'espèces à travers 1351 Distributeurs Automatiques de Billets installés sur le territoire national.<sup>37</sup>

- Le paiement par carte interbancaire CIB : Le paiement par carte interbancaire s'inscrit dans le cadre du projet de modernisation du système de paiement de masse et constitue l'un des maillons important pour le développement du secteur bancaire.

### **1.3. La structure de la SATIM**

Le réseau SATIM est structurée comme suit :

- Un centre serveur back office ;
- Un centre serveur front office ;
- Un serveur de compensation ;
- Une station de personnalisation de cartes.

### **1.4. Les avantages de la SATIM**

Les avantages de la SATIM sont<sup>38</sup> :

- Interbancaire totale (Banques et Algérie Poste) ;
- Disponibilité du service (Système opérationnel 24H/24H et 7J/7) ;
- Disponibilité de l'argent à tout moment ;
- Diminution de la circulation du cash ;
- Élimination du risque d'encaissement de faux billets ;
- Diminution du risque de vol ou de perte de liasse d'argent ;

---

<sup>37</sup> SATIM : Activité de SATIM, (Site officiel de la SATIM CIB) In <http://www.satim-dz.com/>. Consulté le 01/10/2022

<sup>38</sup> OULD-SAIDI KATIA ; SADANI SAMIA, mémoire « la modernisation des moyens de paiement » ; promotion 2020/2021

- Utilisation d'une carte multifonctions (Retraits et Paiements).

#### **1.4. Les conditions d'adhésion à la SATIM**

Toutes banques désirant adhérer au programme d'émission de carte interbancaire doit se soumettre aux règles suivantes<sup>39</sup>:

- le respect des spécifications techniques de la carte bancaire tel que défini par l'instruction n°05-04 de la Banque d'Algérie du 02 août 2004 ;
- l'affiliation aux services de personnalisation de l'opérateur technique. Cette affiliation se fait sur la base d'un contrat de prestation de service et nécessite la transmission par la banque du porteur au centre de personnalisation SATIM de l'ensemble des paramètres de personnalisation :
  - Les clés de l'émetteur par mode de transmission sécurisé ;
  - Le lego des cartes à personnaliser crypté ;
  - Le type de carte (retrait / paiement) ;
  - Durée de validité par type de carte.
- l'affiliation au service de traitement des transactions par carte de l'opérateur technique, cette affiliation se matérialise par la signature du contrat (traitement des transactions) entre SATIM/banques ou Algérie poste ;
- la justification d'adhésion au système de compensation ;
- la détention d'un compte auprès de la Banque d'Algérie ;

#### **2. Le Réseau monétique interbancaire (RMI)**

En 1997, la SATIM a lancé le premier Réseau Monétique Interbancaire(RMI) en Algérie, qui est la première phase d'un projet de mise en place d'une solution monétique interbancaire. Ce réseau permet aux banques nationales ou étrangères, privés ou publiques d'offrir à leurs clients des services de retrait et de paiement.

Autrement dit, le RMI est constitué d'un système central de guichet automatique de banque, distributeurs automatique de billet et terminaux de paiement électroniques utilisés pour les services bancaires (retrait et paiement).<sup>40</sup>

##### **2.1. Le rôle du Réseau Monétique Interbancaire**

Le rôle du RMI se résume dans les points suivants :

---

<sup>39</sup> FATOUHI LAMIA ; GOUCEM LYDIA, mémoire « le système de paiement par carte bancaire en Algérie » ; promotion 2017/2018

<sup>40</sup> BEN HAMOU Eldjia ET DJERROU Kahina ; mémoire « les nouveaux moyens de paiement » promotion 2017/2018

- Assurer l'interbancaire en acceptant toutes les cartes de retrait et de paiement de toute les banques adhérentes ;
- l'incorporation au RMI de DAB propose a la banque adhérente ;
- L'acquisition des demandes d'autorisation de retrait provenir de DAB ;
- La garantie de traitement des transactions DAB/TPE pour le compte des banques adhérentes ;
- La préparation et le transfert des flux financiers destinés au pré compensation des transactions des DAB ;

## **2.2. Les objectifs du RMI (Réseau Monétique Interbancaire)**

Les deux principaux objectifs du RMI sont <sup>41</sup>:

- Assurer l'interopérabilité : c'est-à-dire assurer l'acceptation de toutes les cartes de retrait et de paiement de toutes les banques adhérentes ;
- Garantir la sécurité : assurer le respect de la réglementation afin de sécuriser les données lors des échanges et de lutter contre les fraudes.

## **2.3. Les acteurs du RMI**

Les acteurs du Réseau Monétique Interbancaire sont en nombre de deux <sup>42</sup>:

### **2.3.1. Les institutions financières**

Les institutions financières, constituent un acteur principal du RMI. Dont l'adhésion à ce dernier se concrétise par la signature d'une convention interbancaire et d'un contrat de coopération liés aux services offerts par le RMI. Par conséquent, elles doivent respecter les spécifications techniques éditées. Elles assurent également la fonction d'acquéreur, d'émetteur ou des deux à la fois.

### **2.3.2. Le gestionnaire du RMI**

Il assure de par son statut, les fonctions commentaires déléguées par les adhérents du réseau monétique. Sur le plan matériel et logiciel, il dispose d'un :

- Centre serveur front office ;
- Suivi de personnalisation de cartes ;
- Serveur de compensation ;
- Centre d'appel (mis à la disposition des porteurs de cartes et des opérations sur ce site).

## **2.4. L'adhésion au RMI**

L'adhésion au RMI nécessite la réalisation de plusieurs conditions tel que :

---

<sup>41</sup> BEN HAMOU Eldjia ET DJERROU Kahina ; mémoire « les nouveaux moyens de paiement » promotion 2017/2018.

<sup>42</sup> SEDKI Nadia et OUCHENE Djamel ; mémoire « la monnaie électronique en Algérie » promotion 2020/2021.

- la signature d'une convention interbancaire ;
- la signature d'un contrat de coopération liée aux services offerts par le RMI ;
- respect des spécificités techniques édictées par le RMI (gestion de fichiers porteurs, délai).

La SATIM met en place la logistique nécessaire pour l'adhésion au réseau (connexion de DAB), la SATIM offre aux adhérents deux possibilités :

- acquérir ses propres DAB et TPE, tout en respectant les normes de configuration imposées par la SATIM, qui les assiste lors de l'achat des TPE/DAB ;
- les DAB acquis et implantés sont reliés par le réseau DZ pack.

### **3. Le Groupement d'Intérêt Economique (GIE-Monétique)**

#### **3.1. Définition de GIE-Monétique**

Le GIE Monétique, est une entité communautaire qui intervient dans le cadre de ses missions statutaires, dans la régulation du système monétique interbancaire.<sup>43</sup>

Le GIE Monétique est composé de 19 membres-adhérents dont 18 banques et Algérie Poste (ABC BANK , GULF BANK ALGERIE , AL BARAKA , ALSALAM BANK , ARAB BANK , BADR , BDL , BEA , BNA , BNP PARIBAS , CNEP BANQUE , CPA , FRANSA BANQUE , HOUSING BANK , HSBC , NATIXIS ALGERIE , SOCIETE GENERALE ALGERIE , TRUSTE BANK et ALGERIE POSTE ). La Banque d'Algérie y participe en tant que membre non adhérent pour s'assurer de la sécurité des systèmes et des moyens de paiement ainsi que de la production et de la pertinence des normes applicables en la matière, conformément à la réglementation en vigueur.<sup>44</sup>

#### **3.2. Les objectifs de GIE-Monétique<sup>45</sup>**

- Le GIE-monétique va permettre le pilotage de la stratégie de développement de la monétique visant la généralisation de l'usage des moyens de paiement moderne, dont la carte de paiement et le paiement électronique (e-paiement) ;
- Réguler le secteur de la monétique en Algérie. La banque centrale qui est l'autorité monétaire, siègera dans le comité de direction pour veiller à la sécurité du système de la monétique.
- Assurer l'interbancaire du système monétique et son interopérabilité avec des réseaux monétiques locaux ou internationaux.

---

<sup>43</sup> <https://giemonetique.dz>

<sup>44</sup> [www.satim-dz.com](http://www.satim-dz.com)

<sup>45</sup> SEDKI NADIA, OUCHENE DJAMERL ; mémoire « la monnaie électronique en Algérie ; réalité et perspective » ; promotion 2020/2021

### 3.3. Les missions de GIE-Monétique<sup>46</sup>

- La Gestion des standards, spécifications et normes dans le secteur de la monétique.
- La Définition des produits monétiques bancaires et des règles de leur mise en œuvre opérationnelle.
- La Gestion de la sécurité.

Il concrétise ainsi une transparence dans la définition des normes et des règles de l'activité monétique de façon à libérer les initiatives d'investissement dans l'industrie de la monétique.

### 3.4. Les organes de GIE-Monétique

Les organes de GIE-Monétique est composé de (04) membres adhérents qui sont énuméré dans le tableau ci-dessus.

**Tableau N°03 : les organes de GIE-Monétique**

Les organes de GIE-Monétique	Caractéristiques
<b>Assemblée Générale</b>	<p>-L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres adhérents et non adhérents au GIE Monétique.</p> <p>-Elle est compétente sur toute question relative au fonctionnement du GIE Monétique à travers l'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire.</p>
<b>Conseil de direction</b>	<p>-Le Conseil de Direction du GIE Monétique est composé de dix (10) membres adhérents désignés par l'Assemblée Générale et de la Banque d'Algérie.</p> <p>- Il est chargé de conduire la politique générale engagée par le GIE Monétique pour le développement de la monétique interbancaire. Sa présidence est confiée au Président en exercice de l'Association professionnelle des Banques et des Etablissements Financiers (ABEF).</p> <p>-Le GIE Monétique est dirigé par un Administrateur unique, personne physique, nommé par le Conseil de</p>

<sup>46</sup> <https://giemonetique.dz>

<b>Administrateur</b>	<p>Direction.</p> <p>- Il est chargé d'assurer la gestion du GIE Monétique et dispose des pouvoirs les plus étendus pour l'accomplissement de sa mission.</p> <p>-L'Administrateur est le représentant légal du GIE Monétique vis-à-vis des tiers.</p>
<b>Comité opérationnel</b>	<p>-Le Comité Opérationnel du GIE Monétique est composé de onze (11) membres-adhérents et de la Banque d'Algérie.</p> <p>- Les membres adhérents sont désignés par le Conseil de Direction. Il est présidé par l'Administrateur du GIE Monétique.</p>
Source :	<a href="https://giemonetique.dz">https://giemonetique.dz</a> consulté le 04/10/2022

### Section 3 : Evolution des instruments monétique en Algérie

L'Algérie a connu un développement des moyens de paiement ses dernières années, cette section abordera les statistiques d'évolution des instruments monétique (carte CIB, DAB et TPE).

#### 1. La carte interbancaire CIB

##### 1.1. Définition de CIB

La carte CIB <sup>47</sup>est une carte interbancaire, elle est reconnaissable par le logo CIB de l'interbancaire monétique qui est imprimé sur la carte. On y trouve également le logo et la dénomination de la banque émettrice de la carte. La carte est équipée d'un micro-processeur appelé communément « puce » qui gère et sécurise les transactions de paiement. Elle permet à son titulaire appelé « porteur de carte » de régler ses achats auprès de différents commerces de détail tels que les hôtels, les hypermarchés, les supermarchés, les restaurants, les magasins, les superettes, les pharmacies...C'est un instrument de paiement et de retrait interbancaire domestique qui est accepté chez les commerçants affiliés au réseau monétique interbancaire et sur tous les DAB installés sur le territoire national. Elle permet également de régler ses factures auprès des grands fournisseurs.

Il existe deux types de carte CIB :

<sup>47</sup> [www.satim.com](http://www.satim.com)

➤ **La carte CIB classique :**

La carte de paiement classique est de couleur bleue, elle est destinée aux porteurs disposent de revenus moyens. Ce type de carte offre des services de paiement et de retrait interbancaire elle est proposée à la clientèle selon les critères arrêtés par les banques.

➤ **La carte CIB Gold :**

La carte de paiement gold est de couleur dorée, elle est destinée aux porteurs disposant de revenu supérieur, elle est proposé également à la clientèle selon les critères arrêtés. Outre le paiement et les retraits d'espèces, cette carte offre des fonctionnalités supplémentaires et des plafonds de retrait et de paiement plus important. En cas de perte ou de vol cette carte peut être remplacée en 48 heures.

**Figure N°01 : la forme de la carte CIB.**



Source : SATIM <https://www.satim.dz/services-cib/carte-cib.html> Consulté le 05/10/2022

## 1.2. Caractéristiques des cartes interbancaires<sup>48</sup>

Les cartes interbancaires sont conçues pour simplifier la vie, elles permettent non seulement de gagner du temps pour les retraits et des opérations bancaires, mais elles donnent aussi accès à des services d'assistance gratuits.

➤ **Gain de temps**

Afin d'éviter l'attente au guichet en effectuant des opérations courantes directement sur les Guichets Automatique de Banque :

- Retraits,
- Consultation de solde ;
- Edition de mini-relevés des opérations,
- Impression de Relevés d'Identité Bancaire ;
- Commande de chéquier ;

<sup>48</sup> M. Mohammed LAZREG ; mémoire de magister « la monétique en ALGERIE en 2007 REALITE ET PERSPECTIVES » ; promotion 2008/2009.

➤ **Disponibilités**

Tous les clients peuvent disposer de leur argent 7j/7 et 24h/24 dans l'ensemble des guichets Automatique de Banque de dans tous les distributeurs de billets affichant le logo (CIB)

➤ **Soupleses**

Les clients peuvent personnaliser leurs plafonds de retrait et de paiement.

### 1.3. L'évolution des cartes interbancaires en Algérie

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la carte interbancaire CIB en Algérie.

**Tableau N°4** : l'évolution des cartes interbancaire

Année	2018	2019	2020	2021
Nombre de carte CIB émises	105608	1154117	1740025	1530403

**Source** : données récoltées par la SATIM.

La représentation graphique de tableau n°4 pendant la période 2018/2021 est comme suite :

**Figure N°02** : L'évolution de la carte CIB.



**Source** : élaboré par nos soins d'après les données de tableau N°4.

D'après les données de graphe on constate une augmentation et aussi une baisse de nombre de carte interbancaire au fil des années passant, de 105608 en 2018 à 1154117 en 2019. On remarquant que l'évolution est plus importante en 2020 de 1740025, et en 2021 les cartes CIB connaît une baisse dans le nombre allait de 1530403.

## 2. Le Terminal de Paiement Electronique TPE

### 2.1. Définition de TPE<sup>49</sup>

C'est un équipement spécifique, qui permet aux détenteurs de la carte CIB d'effectuer le paiement de ses achats rapidement et en toute sécurité. Il est doté d'un clavier, d'un écran et d'un logiciel avec mémoire.

Parmi les services que peut offrir le TPE :

- Contrôler les cartes en opposition ;
- Obtenir automatiquement les autorisations ;
- Vérifier les cartes électroniquement ;
- Transmettre les transactions à distance.

Le TPE peut lire une carte à partir de son lecteur de carte à puce ou par son lecteur de piste magnétique. La carte lue peut être une carte bancaire, un porte-monnaie électronique ou toute autre carte à puce.

**Figure N°03** : Terminal de Paiement Electronique.



Source : <https://www.bing.com/search?q=terminal+de+paiement+electronique+en+Alg%C3%A9rie+SATIM&go=Rechercher&qs=ds&form=QBRE&ntref=1#>

### 2.2. Les avantages de TPE

#### ➤ Pour le professionnel<sup>50</sup>

- Le TPE permet d'encaisser rapidement ses clients de manière sécurisée et sans manipuler d'argent ;
- C'est une source de nouveaux clients qui souhaitent payer uniquement par carte bancaire ;
- Un TPE réduit les impayés et le risque de se retrouver avec de la fausse monnaie ;
- Chaque transaction est instantanée et enregistrée, peu importe le lieu où le moment. Ainsi, plus de perte de temps à manipuler l'argent et à aller le déposer à la banque (en moyenne 14h par semaine) en ayant peur en plus de subir un vol ;

<sup>49</sup> Mr LADLI Abderrezak ; mémoire « les moyens de paiement électronique : la carte CIB au niveau de CNEP T.O » promotion 2018.

<sup>50</sup> <https://.stor-monetique.re/index.php> Consulté le 05/10/2022

- Il permet d’offrir une large gamme d’options de paiement : de nombreuses cartes (carte de paiement, ticket restaurant...), le paiement comptant ou en plusieurs fois, paiement avec des devises étrangères, prise de caution et d’autres options en fonction de l’activité (ex : pourboire).

➤ **Pour le client**

- La transaction n’est validée que lorsque le client compose son code ou dépose sa carte sur le lecteur NFC.
- Plus besoin de se promener avec une liasse de billets, un sac à main ou son portefeuille... un portable peut suffire (carte intégrée dans l’application bancaire).

**2.3. Les inconvénients de TPE**

Les principales contraintes listées valent pour le vendeur est restent minimales par rapport aux bénéfices de cette technologie.

- L’utilisation d’un TPE a un coût qui peut en fonction des offres comprendre le coût de location et / ou de maintenance, les frais fixes, les frais de commission et les frais liés à l’abonnement (téléphone, ADSL, 3G). C’est pourquoi il est important de bien choisir le TPE en fonction de vos besoins et de vos usages. Découvrez nos offres TPE et notre configurateur pour vous aider dans votre choix
- Même si l’appareil est extrêmement sécurisé, il peut tomber en panne ou être à court de batterie dans le cas d’un TPE mobile / portable.

**2.4. L’évolution de Terminal de Paiement Electronique**

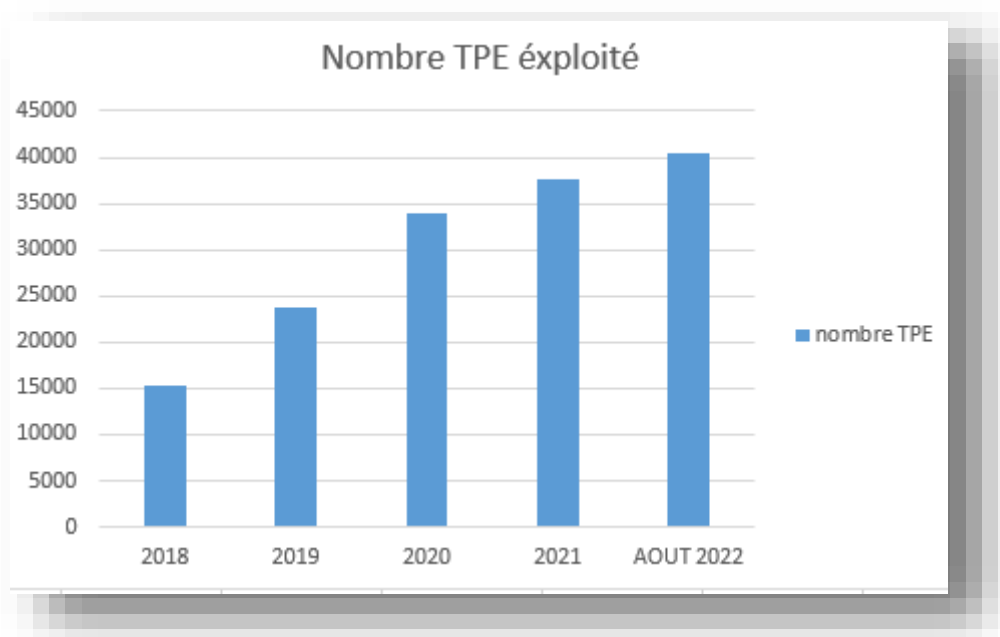
Le tableau ci-dessous montre une évolution du nombre de TPE pendant la période 2018 jusqu’à Aout 2022.

**Tableau N°5 : Evolution du TPE pendant la période 2018/Aout2022**

Années	2018	2019	2020	2021	Aout 2022
Nombre global des TPE en exploitation	15 397	23 762	33 945	37 561	40 496

Source: <https://giemonetique.dz/activite-paiement-sur-tpe/> Consulté le 05/10/20

La représentation du tableau n°5 dans la figure n°04

**Figure N°04** : L'évolution de terminal de paiement exploité.

**Source:** réalisé par nos soins d'après les données du tableau N°5

Le tableau N°5 nous donne le nombre de TPE exploité en Algérie durant la période 2018/Août2022. Les chiffres collectés montrent une forte densité d'exploitation de 15397 à 23752 TPE en 2018 à 2019, et à partir de 2020 on constate une augmentation remarquable de 33945, 37561 en 2021 et de 40496 en Août 2022.

Cela démontre la volonté de généraliser le paiement électronique par les autorités algériennes afin que la carte interbancaire soit plus utilisée par les porteurs.

### 3. Les Distributeurs Automatiques des Billets DAB

#### 3.1. Définition de DAB/GAB

Le DAB et GAB sont des automates, qui permettent aux détenteurs de la carte CIB d'effectuer les opérations de retrait d'espèces et la consultation du solde du compte, en plus de ces deux fonctions communes, le GAB a d'autres fonctions à savoir : consultation des dix dernières opérations, consultation du relevé d'identité bancaire (RIB), commande du carnet de chèques, virement de compte, versement d'espèces, remise de chèque ainsi que les opérations sur livret d'épargne électronique.<sup>51</sup>

#### 3.2. Les avantages de DAB/GAB

Le DAB et GAB offrent plusieurs avantages pour les banques comme pour les clients :

- La disponibilité des services 24h/24h et 7j/7j ;

<sup>51</sup> SEDKI NADIA, OUCHENE DJAMERL ; mémoire « la monnaie électronique en Algérie ; réalité et perspective » ; promotion 2020/2021

- L'accès direct à plusieurs services ;
- La disponibilité de l'argent à tout moment ;
- L'épargne de temps ;
- Offrir aux clients des nouveaux services, en leurs évitant de se déplacer aux agences domiciliaires (l'interbancaire) ;
- La diminution du risque d'encaissement de faux billet ;
- Mieux informer le client de l'état de son compte ;
- Les transferts des fonds entre les comptes propres ;
- Modification du code PIN ;

A cet effet, le retrait DAB/GAB est une opération par laquelle un client retire de son compte un certain montant en espèces, et pour effectuer cette opération elle implique la détention d'une carte bancaire (un plafond d'autorisation de retrait est appliqué sur cette carte).

**Figure N°05 :** le Distributeur Automatisation des Billets.



Source : <https://www.satim.dz/reseau-cib/trouver-un-distributeur.html> consulté le 05/10/2022

### 3.3. L'évolution des distributeurs automatique des billets

Le nombre des DAB en Algérie est en évolution continue comme le démontre les tableaux et leurs représentations graphiques suivantes :

#### 3.3.1. L'évolution de nombre globale des ATM en exploitation

Le tableau n°6 ci-dessous montre le nombre global des ATM en exploitation concernant la période 2018- Août 2022.

**Tableau N°6 :** L'évolution de nombre globale des ATM en exploitation

Années	2018	2019	2020	2021	Août 2022
Nombre global des automates interbancaire en exploitation	1441	1621	3030	3053	3308

Source : <https://giemonétique.dz/activite-retrait-sur-atm/> Consulté le 05/10/2022

La représentation du tableau n°6 dans la figure n°06

**Figure N°06 :** Nombre globale des ATM en exploitation.



Source : élaboré par nos soins d'après les données de tableau n°6

Le graphe représente le nombre des ATM en exploitation en Algérie durant la période 2018 jusqu'à aout 2022, on remarquant que le nombre des ATM augmente d'une année à une autre, en 2018 le nombre de DAB est de 1441, en 2019 est de 1621, en 2020 est de 3030, en 2021 est de 3053 et en aout 2022 le nombre atteint une valeur de 3308. Donc une augmentation de 1867 de DAB exploiter par rapport à l'année 2018.

### 3.3.2. L'évolution de nombre global des retraits sur ATM

Le tableau ci-dessous montre le nombre global des transactions de retrait pendant la période 2018/aout 2022.

**Tableau N°7 : L'évolution de nombre global des retraits sur ATM**

Année	2018	2019	2020	2021	Aout 2022
Nombre global des retraits sur ATM	8833913	9929652	58428933	87722789	10935940

Source : <https://giemonétique.dz/activite-retrait-sur-atm/> Consulté le 05/10/2022

La représentation de tableau n°7 est dans la figure présente

**Figure N°07 : nombre de retrait sur ATM.**



Source : élaboré par nos soins d'après les données de tableau n°7.

Les transactions de retrait sur les ATM (DAB/GAB) en Algérie sont en évolution durant ces périodes de 2018 à Août de 2022.

On remarque que le nombre global des transactions retrait sur DAB/GAB augmente chaque année, le montant globale des transactions retrait suit, et on constate que le nombre de transaction est élevé de 33% à 50% pendant les périodes 2020 et 2021.

**Conclusion**

Le système bancaire algérien a connu depuis le début des années 90 une série de métamorphoses, caractérisant différentes étapes comme on les a présentées au cours de ce deuxième chapitre. Ce processus a été accentué par la mise en production de deux nouveaux systèmes de paiement interbancaires modernes (RTGS, ATCI), suivi du paiement par carte interbancaire CIB qui est opérationnel en Algérie. Des efforts énormes ont été déployés par les autorités monétaires et les banques afin de mettre en place ce système, notamment par la création de la SATIM.

Depuis l'apparition des cartes bancaire, ces moyens ont continué d'évoluer pour un meilleur service, pour assurer les intérêts des banques et de leurs clients en même temps. Puis est venu le paiement électronique pour concurrencer les moyens de paiement locaux.

# Chapitre 3

---

*La monétique au sein de la direction  
régionale de la BAOR de la  
wilaya de Tizi-Ouzou*

---

**Introduction de 3<sup>ème</sup> chapitre**

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) est le principal partenaire pour le développement de l'économie nationale, notamment du secteur agricole. Elle est en effet une plaque tournante de financement du secteur agricole et d'accompagnement des stratégies des pouvoirs publics dans le développement de ce secteur, et elle reste par son réseau d'agences la principale banque locale de l'agriculture et du monde rural.

A partir des éléments conceptuels, nous avons établi le cadre de la recherche sur le terrain dont l'objectif est d'apporter des éléments de réponses à la problématique de départ. A ce moment de notre travail de recherche, nous devrions confronter notre cadre conceptuel avec la réalité sur le terrain. Pour ce faire, ce chapitre fera l'objet d'une analyse approfondie, de la BADR. Donc il s'agit de déterminer et d'expliquer, l'effet de la crise sanitaire de la COVID-19 sur la commercialisation des produits monétique ?

Le présent chapitre est structuré de la façon suivante : dans la première section, nous présentons l'organisme d'accueil, dans la deuxième section présentation des produits et services de la BADR, et enfin la dernière section portera les statistiques d'évolution les cartes bancaires et l'interprétation des résultats obtenus.

**Section 01 : Présentation de la direction régionale de la BADR**

Cette section sera consacrée à la représentation de la BADR en générale et la direction régionale « 015 ».

**1. Présentation de La BADR**

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural est une institution financière nationale créée par le décret n° 82-106 le 13 Mars 1982<sup>52</sup> sous la forme juridique de société par actions. Elle est issue de démembrement de la BNA. Son capitale sociale est de 54.000.000.000,00 DA, détenu entièrement par l'Etat Algérien.

Elle a pour missions principales le développement du secteur agricole et la promotion du monde rural, elle est chargée de fournir aux entreprises publiques économiques conseils et assistances dans l'utilisation et la gestion des moyens de paiements mis à leur disposition, et ce dans le respect de secret bancaire.

En vertu de la loi 90/10 du 14 avril 1990, relative à la monnaie et au crédit, la BADR est devenue une personne morale effectuant les opérations de réception des fonds du public, les opérations d'octroi des crédits, ainsi que la mise à la disposition de la clientèle les moyens de paiement et de gestion. En effet, ce projet de modernisation est amorcé par la mise en place d'un réseau d'information et de transmission des données répondant aux normes technologiques moderne utilisées pour accéder à des produits et services de qualités et assurer la sécurité des opérations bancaires.

**1.1. Historique de la BADR**

La BADR est classée par le « BANKERS ALMANACH » (édition 2001) première banque au niveau national, 13ème au niveau africain et 668ème au niveau mondial sur environ 4100 banques classées. Etablissement à vocation agricole à sa création, la BADR est devenue, au fil du temps, et notamment depuis la promulgation de la loi 90/10 relative à la monnaie et au crédit, une banque universelle qui intervient dans le financement de tous les secteurs d'activités. Les trois grandes étapes qui caractérisent l'évolution de la BADR sont :

**1.1.1. De 1982 à 1990**<sup>53</sup>

Au cours de cette période, la BADR a eu pour objectif d'asseoir sa présence dans le monde rural en ouvrant de nombreuses agences dans les zones à vocation agricole elle a acquis une notoriété et une expérience certaine dans le financement de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'industrie mécanique agricole. Cette spécialisation s'inscrivait, alors

<sup>52</sup> www.badrbanque.dz consulté 10/10/2022

<sup>53</sup> www.badrbanque.dz consulté le 10/10/2022

dans un contexte d'économie planifiée ou chaque banque publique avait son champ d'intervention.

**1.1.2. De 1991 à 1999**

De par la loi 90/10, relative à la monnaie et au crédit, la BADR a élargi son champ d'activité vers d'autres secteurs, et notamment, les PME/PMI, tout en restant un partenaire privilégié du secteur agricole. Sur le plan technique, cette étape a été celle de l'introduction des technologies informatiques à savoir :

- La mise en place du système " SWIFT » 93 pour l'exécution des opérations de commerce international.
- La mise en place du logiciel "SYBU " 94, avec ses différents modules de traitement des opérations bancaires (gestion des prêts, gestion des opérations de caisse, gestion des placements, consultation à la distance des comptes clientèle) ; cette même année a vu l'informatisation de l'ensemble des opérations du commerce externe et les opérations de crédits documentaires qui sont traitées aujourd'hui en 24 heures maximum. Il y a eu également l'introduction de nouveau plan des comptes au niveau des agences.
- Achèvement de l'information de l'ensemble des opérations des opérations bancaires au niveau du réseau.
- mise en services de la carte de paiement et de retrait BADR.
- introduction du télétraitement, à savoir le traitement et la réalisation des opérations à distance en temps réel.
- Mise en service de la carte de retrait interbancaire.

**1.1.3. 2000 à 2002**

Cette étape se caractérise par une nécessaire implication des banques publiques dans la relance des investissements productifs et la mise en adéquation de leurs activités et du niveau de leurs prestations avec les principes de l'économie de marché. En matière d'intervention dans le financement de l'économie, la BADR a considérablement augmenté le volume des crédits consentis aux PME /PMI du secteur privé, toutes branches confondues, tout en accroissant son aide au monde agricole et para-agricole. Afin de se mettre au diapason des profondes mutations économiques et sociales et répondre aux attentes de la clientèle, la BADR a mis en place un programme d'actions quinquennal en 2002 à Avril 2002 axé principalement sur la modernisation de la banque, l'amélioration des prestations et l'assainissement comptable et financière. Ce programme a engendré à ce jour les réalisations suivantes :

- Etablissement d'un diagnostic exhaustif des forces et faiblesses de la BADR et élaboration d'un plan de mise à niveau de l'institution par rapport aux normes

internationales, cette même année a vu la généralisation du système réseau local avec la réorganisation du progiciel SYBU en client-serveur.

- Assainissement comptable et financier. Raccourcissement des procédures de traitement, d'acheminement et de sanction des dossiers de crédit dont les délais varient aujourd'hui entre 20 et 90 jours selon qu'il s'agisse d'un dossier d'exploitation, d'investissement ou encore de son niveau de sanction (agence, groupe régional d'exploitation, direction générale).
- Concrétisation du concept de " banque assise" avec services personnalisés.
- Généralisation du réseau MEGA PAC à travers nos agences et structures centrales.
- -Mise en place d'une application relative à la dématérialisation des moyens de paiement et transport d'images d'appoints.
- Généralisation de la norme "Banque Assise" avec service personnalisé aux agences principales du territoire national.

### **1.2. Les missions de la BADR**

Ses principales missions sont<sup>54</sup> :

- le traitement de toutes les opérations de crédit, de change et de trésorerie ;
- l'ouverture de comptes à toute personne faisant la demande ;
- la réception des dépôts à vue et à terme ;
- la participation à la collecte de l'épargne ;
- la contribution au développement du secteur agricole
- l'assurance de la promotion des activités agricoles, agro-alimentaires, agroindustrielle et artisanales ;
- le contrôle, avec les autorités de tutelle, de la conformité des mouvements financiers des entreprises domiciliées ;
- La contribution au développement du secteur agricole.

### **1.3. Les objectifs de la BADR**

Les objectifs de la BADR s'articulent autour des axes suivants<sup>55</sup> :

- l'accès des ressources aux meilleurs coûts et rentabilisation de celles-ci par des crédits productifs et diversifiés dans le respect des règles ;
- la gestion rigoureuse de la trésorerie de la banque tant en dinars qu'en devise ;
- l'assurance d'un développement harmonieux de la banque dans les domaines d'activités la concernant ;

---

<sup>54</sup> [www.badrbanque.dz](http://www.badrbanque.dz)

<sup>55</sup> Document interne de la banque BADR

- l'extension et le redéploiement de son réseau ;
- la satisfaction de ses clients en leur offrant des produits et services susceptible de répondre à leurs besoins ;
- l'adaptation d'une gestion dynamique en matière de recouvrement,
- le développement commercial par l'introduction de nouvelles techniques managériales telles que le marketing et l'insertion de nouvelles gammes de produits.

**2. Présentation de Groupement Régionaux d'Exploitation « GRE 015 »**

Le GRE<sup>56</sup> a pour mission de développer la collecte des ressources, la distribution des crédits et la promotion des produits et services mis à la disposition de la clientèle. Il est dirigé par un Sous-Directeur qui est responsable de :

- la disponibilité et de la mise en application au sein de sa sous-direction et des agences rattachées, pour la partie liée à sa fonction, de l'ensemble des procédures en vigueur à la banque ;
- la coordination et l'évaluation de l'activité relevant de son domaine ;
- la mise en œuvre du plan marketing de la banque et la conduite de l'exécution des plans d'actions commerciales ;
- l'assurance du maintien d'une prestation de qualité au sein des agences ;
- la promotion des nouveaux produits de la Banque ;
- l'appréciation correcte des différents risques encourus par la Banque relevant de son domaine d'activité ;
- la mise en application des décisions des comités de crédit et de trésorerie régionale et centrale ;
- le traitement et la présentation aux comités de crédit compétents, des demandes de financement et de rééchelonnement dans les délais réglementaires ;
- la mise à jour continue de la cotation du portefeuille du groupe ;
- la mise en œuvre des recommandations contenues dans les rapports d'Inspection et d'Audit ; - la gestion des placements ;
- les visites sur sites éventuelles et rendues nécessaires ;
- le traitement des demandes des taux préférentiels ;
- la confection de reporting à sa hiérarchie ;
- l'exploitation de reporting de ses services ;
- toute autre exploitation relevant de ses prérogatives.

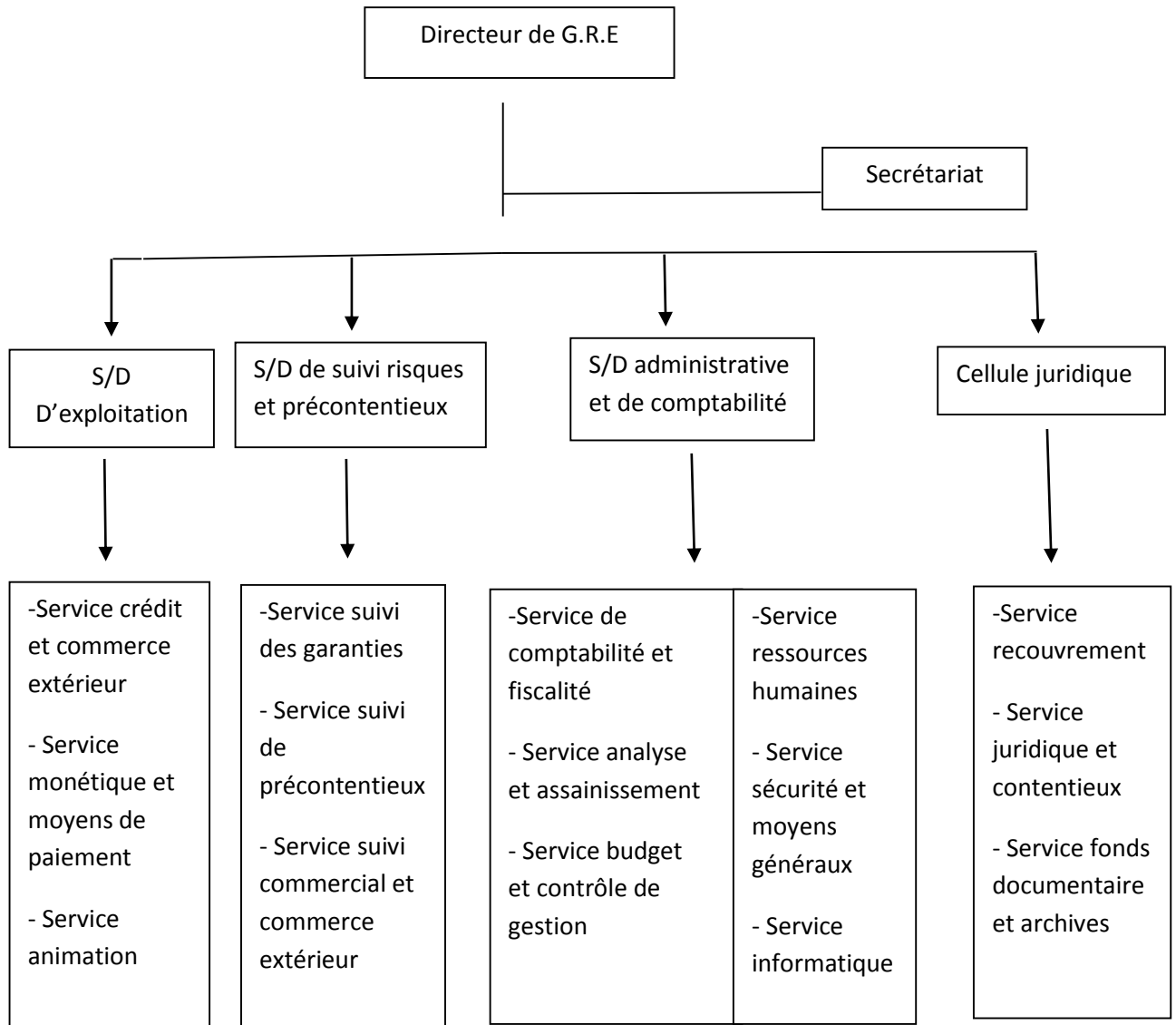
---

<sup>56</sup> Document interne de la banque BADR.

2.1. L'organigramme du GRE « 015 »

L'organigramme de la direction régionale de Tizi-Ouzou se présente comme suit :

Schéma N°03 : l'organigramme de GRE « 015 ».



Source : document interne de la BADR.

**Section 2 : les produits et les services « monétiques » de la BADR**

BADR propose à ses clients (personnes physiques ou morales) une gamme complète de produits et services bancaires. La Banque de développement agricole et rural (BADR) s'engage à faciliter ses transactions à travers les différents produits et services qu'elle fournit à ses clients. Cette section a pour objectif de définir les produits et les services monétique à la BADR.

**1. les principaux produits monétiques****1.1. Les Canaux d'acceptation des cartes bancaires électroniques<sup>57</sup>**

Ce sont des appareils électroniques capables de lire les données d'une carte bancaire.

**1.1.1 Distributeur Automatique de Billets (DAB)**

C'est un équipement technique existant au sein des agences ou devant lequel il fournit ses services 24h/24h et 7jour/7jour. Cette installation comprend un emplacement dédié pour insérer la carte, un écran et un autre emplacement pour tirer les billets, et aussi des touches numériques pour faire rentrer le mot de passe après avoir choisi le montant à retirer en appuyant. Vers la fin le client reçoit un ticket, les DAB permettent : de se rapprocher du client, un développement de la qualité de service, la sécurité et gain de temps en éloignant le client des encombrements et en évitant les files d'attente, le client peut disposer de son argent en dehors des heures de travail de l'agence.

**1.1.2 Guichets Automatique de Banque (GAB)**

Est un appareil électronique et une plateforme de services multiples et de proximité qui accompagne quotidiennement les clients qui permet aux clients d'accéder en permanence à leur argent, les GAB offrent une possibilité de retrait d'argent 24h/24h et 7jour/7 et à n'importe quelle heure de la journée. Pour la BADR il existe un seul guichet automatique sur tous le territoire national il se situe au niveau d'Alger. Les GAB permettant aussi d'effectuer les opérations en circulation à la banque, nous les citons : la reconnaissance de solde et transfert de l'argent d'un compte à un autre, et de la demande de chéquier et connaissance des taux de change. Parmi les avantages qu'ils procurent, on trouve : le retrait rapide d'espèces avec choix de compte et du moment, la consultation de solde et l'historique de compte, virement compte à compte avec contrôle planché et plafond, dépôt de chèque et d'espèces avec ou sans choix de compte, demande et Impression de RIB.

**1.1.3 Terminal de paiement électronique (TPE)**

TPE est un équipement électronique installé chez les commerçants et sur des points de ventes, qui permet au porteur de la carte d'effectuer différents types de transactions (achats,

---

<sup>57</sup> Document interne de la BADR.

remboursement, paiement de factures...) de manière sécurisée, rapide et performante. La BADR dans le cadre de ses efforts de lutte contre le Corona Virus « COVIDE 19 » offre le terminal de paiement Electronique (TPE) Gratuitement par lequel l'acquisition de ces équipements s'effectue auprès du groupe régional de l'exploitation de la Wilaya e Tizi-Ouzou après l'accomplissements des formalités administratives nécessaires, selon les quantités disponibles.

Il est important de préciser que le terminal de paiement Electronique (TPE) permet au porteur de la carte CIB, de payer leurs achats et services par cartes, et d'éliminer aussi les risques de manipulation du cash et de déplacement dans les différent agences et banques pour le retrait d'argents. En mois de Décembre 2020, le gouvernement a mis en place l'obligation de l'utilisation des TPE dans les transactions commerciales et de services mais les banque ne l'ont pas appliqué et cela à cause de l'insuffisance de TPE en Algérie, ce qui provoque une réticence des commerçants de s'équiper de ce moyen de paiement électronique faute de sensibilisation dans ce sens. (Voir l'annexe).

L'utilisation des TPE offre plusieurs avantages :Un mode de règlement pratique, car le règlement sur TPE diminue les risques induits par la manipulation de liquidité, de fonds, des erreurs et de la fausse monnaie, paiement garanti par le système, et la transmission des encaissements par cartes bancaire directement sur compte, aussi il sert à gagner du temps par le traitement des opérations qui se fait en quelque secondes, car c'est un outil très facile à l'utilisation, avec une livraison, installation du matériel et formation des utilisateurs directement sur les points de vente.

Le TPE peut lire les cartes à partir de son lecteur de carte à puce ou de son lecteur de bande magnétique. La carte peut être une carte bancaire, un porte-monnaie électronique ou toute autre carte à puce. Ce dernier peut être :

- **En ligne (on line) :** Dans ce cas, chaque fois que la carte est utilisée, l'appareil est connecté au centre serveur, offrant une sécurité accrue en permettant à l'émetteur de la carte de vérifier chaque transaction à l'avance.
- **Hors ligne (offline) :** le contrôle est géré par l'appareil lui-même avant de vérifier la transaction.
- **Semi-online :** paramètres de gestion de l'appareil lui permettant de traiter les transactions en fonction du montant, de vérifier les transactions ou de demander la vérification en se connectant au centre serveur.

**1.2. Les cartes monétique nationales de la BADR**

La BADR met à disposition de ses clients des produits très diversifier, qui peuvent répondre à leurs attentes.

**1.2.1. Les cartes interbancaires (CIB) classique et GOLD**

La carte CIB<sup>58</sup> est une carte interbancaire, elle est reconnaissable par le logo CIB de l'interbancaire monétique qui est imprimé sur la carte. On trouve également le logo et la dénomination de la banque émettrice de la carte. C'est un instrument de paiement et de retrait interbancaire. Elle se décompose en deux types : la carte CIB classique et la carte CIB gold.

**1.2.1.1. La carte CIB classique**

C'est une carte bleue réservée au client salarié possédant un compte dont le salaire ne dépasse pas 30 000.00 DA et pour les clients possédant un compte courant dont le chiffre d'affaire est de moins de 50 000.00 DA. Son plafond de retrait est de 20 000.00 DA chaque trois jour. Elle est utilisable dans tous les GAB (banque + poste) sur le territoire national.

Les conditions de délivrance de cette carte sont<sup>59</sup> :

- ✓ Les personnes physiques titulaires des comptes en dinars ;
- ✓ Les personnes physiques exerçant une profession-dûment reconnue avec un revenu stable ;
- ✓ Des représentants ou des mandataires d'entreprises ou de sociétés titulaires d'un compte courant, la carte est émise sur le compte de l'entreprise.

**Figure N°08 :** la carte CIB classique



Source : <https://badrbanque.com>

<sup>58</sup> [www.badrbanque.dz](http://www.badrbanque.dz)

<sup>59</sup> [www.badrbanque.dz](http://www.badrbanque.dz)

**1.2.1.2. La carte CIB gold**

C'est une carte dorée réservée au client possédant un compte dont le chiffre d'affaire est supérieur à 100 000.00 DA. Son plafond de retrait est de 50 000.00 DA chaque trois jour. Elle est utilisable dans tous les GAB (banques + poste) sur le territoire national.

Les conditions de délivrance de cette carte sont<sup>60</sup> :

- ✓ Cette carte est destinée aux clients BADR dont le salaire dépasse 100 000.00 DA ;
- ✓ Les personnes physiques titulaires de comptes en dinars ;
- ✓ Les personnes physiques exerçant une profession-dûment reconnue avec un revenu stable ;
- ✓ Des représentants ou des mandataires d'entreprises ou de sociétés titulaires d'un compte courant, la carte est émise sur le compte de l'entreprise.

**1.2.2. La carte bancaire de retrait interne (CBRI)**

La carte CBRI (carte bancaire de retrait interne) est une carte nationale de retrait et de paiement valable uniquement en Algérie. Elle permet à son titulaire d'effectuer des retraits d'espèces auprès des guichets automatiques de banques, distributeur automatique de billets (GAB/DAB). La carte de retrait et paiement CBRI est destinée aux clients de la banque titulaires d'un compte (200) ou compte courant (300).

La carte CBRI est valide 2 ans à compter de la date de création de la carte, et renouvelable automatiquement, sauf en cas d'annulation par le client ou par la banque. Elle permet à son titulaire d'effectuer des retraits d'espèces 7j/7 et 24h/24, auprès des guichets automatiques de banque (GAB/DAB) du réseau BADR et du réseau monétique interbancaire, de payer les achats de biens et services effectués auprès des commerçants affiliés au réseau monétique interbancaire (dotés de TPE), de consulter le solde et commander le chéquier sur les GAB de la BADR, et une sécurité et confidentialité, grâce au code secret personnel, avec un Gain de temps, facile à utiliser, plus besoin d'aller au guichet pour retirer de l'argent.

---

<sup>60</sup> [www.badrbanque.dz](http://www.badrbanque.dz)

Figure N°10 : la carte CBRI.



Source : document interne de la BADR

### 1.2.2.1. Les avantages de la carte CBRI

Les avantages de la carte CBRI sont<sup>61</sup> :

- La faculté de retirer son argent à tout moment mêmes en dehors des heures d'ouverture des agences, les week-ends et les jours fériés. Service disponible 24h/24, 7j/7 ;
- La faculté de procéder à des virements de son compte chèque vers son compte épargne. Il assurera ainsi un canal régulier entre ses deux comptes ;
- La faculté d'éviter l'attente devant les guichets et la possibilité de s'adresser à n'importe quel DAB/GAB du réseau monétique interbancaire qui tend à se développer rapidement;
- Sécurité et confidentialité des opérations avec un code secret personnel pour l'utilisation du DAB ;
- De payer les achats de biens et services effectués auprès des commerçants affiliés au réseau monétique interbancaire (dotés de TPE) ;
- De consulter le solde et commander le chéquier sur les GAB de la BADR.

### 1.2.3. La carte TAWFIR

La carte TAWFIR est une carte adossée au compte épargne LEB (Livret épargne bancaire) ou LEF (livret épargne FELLAH) valable uniquement en Algérie avec ou sans intérêt. Elle est d'une durée de validité de deux ans. Elle est délivrée par la banque, dont elle reste la propriété, à la demande et sous réserve d'acceptation de cette demande, à ces clients titulaires d'un compte épargne avec ou sans intérêts. La carte est régulièrement personnelle, son titulaire devant y apposer obligatoirement sa signature dès réception. Il est strictement interdit au titulaire de la carte de la prêter ou de s'en déposséder. La carte TWFIR permet, le cas échéant, d'avoir accès à d'autres services et privilèges au fur et à mesure de leurs implémentations. (Voir annexe)

<sup>61</sup> Document interne de la BADR.

### Chapitre III :

### La monétique au sein de la direction régionale de la BADR de la wilaya de Tizi-Ouzou

En cas de changement d'adresse, le porteur de la carte, doit informer la banque. Son usage est strictement limité aux opérations suivantes effectuées sur les GAB. Elle permet à son détenteur d'effectuer en toute sécurité des fonds : Des paiements sur TPE auprès des commerçants, et des paiements et des retraits en ligne, et d'effectuer des retraits sur le compte TAWFIR selon un plafond hebdomadaire auprès des GAB ou DAB de banque BADR ou de banque consœurs, des virements de compte courant vers le compte épargne via les GAB commerçants, et de faire face à des dépenses urgents et imprévues puisque la carte fonctionne 24H/24 et 7J/7, et disposer d'une carte sécurisée à travers la saisie de votre code confidentiel, par lequel tous les services et les fonctionnalités rattachés à la carte TAWFIR de la banque. (Voir l'annexe).

**Figure N°11 :** La carte TAWFIR.



Source : document interne de la BADR

#### 1.2.3.1. Les caractéristiques et les conditions de délivrance de la carte TAWFIR

Le tableau ci-dessous montre les différentes caractéristiques et les conditions de délivrance de la carte TAWFIR. Cette carte est utilisée par des clients titulaires d'un compte épargne avec/sans intérêts. Son usage est limité aux opérations effectuées sur les GAB/DAB. Avec cette carte, le client peut effectuer des opérations de paiement sur TPE auprès des commerçants. Il peut aussi effectuer des paiements en ligne et des virements de compte courant vers le compte épargne via GAB commerçants.

**Tableau N°8 :** Les différentes caractéristiques et les conditions de délivrance de la carte TAWFIR

Les caractéristiques	Les conditions de délivrances
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La carte TAWFIR est une carte de retrait destinée au client titulaire d'un compte d'épargne est substituer au livret d'épargne ;</li> <li>• Cette carte à débit immédiat ;</li> <li>• Permet d'effectuer des retraits sur compte TAWFIR selon un plafond hebdomadaire auprès des GAB/DAB de la banque.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les personnes physiques titulaire d'un livret épargne bancaire « LEB » ou d'un livret d'épargne FELLAH « LEF ».</li> </ul>

Source : réalisé par nous même à partir du site de la BADR

### **1.3. Les cartes Monétique Internationale de la BADR**

La BADR propose de nouveaux produits moderne spécialisés et elle à met à disposition de ses clients des produits internationale, qui peuvent répondre à leurs attentes.

#### **1.3.1. Les cartes d'affaires : la Business Card et la Business Gold**

C'est des cartes interbancaires, de paiement et de retrait destinée aux professionnels et aux entreprises pour couvrir leurs différentes dépenses (règlement des charges : impôts, factures, dépenses, frais...), avec une validité de deux ans, renouvelable par tacite reconduction. Les cartes d'Affaires permettent, à son titulaire habilité ou préalablement mandaté par l'entreprise détentrice du compte commercial BADR, d'effectuer des opérations bancaires sur celui-ci dans la limite de son mandat. Cette carte facilite l'organisation des dépenses courantes d'une entreprise ou d'une entité publique. Elle concerne tous types de dépenses. Cette carte peut être délivrée à tout collaborateur qui réalise régulièrement des dépenses/frais de représentations professionnelles.

Le titulaire de la carte est une personne physique dont la carte est adossée au compte courant (300) de l'entreprise. Le service BADR net permettra aux clients porteurs de suivre les opérations effectuées via la carte Affaire Elle permet à son détenteur d'effectuer 24H/24 et 7J/7; Des retraits sur DAB/GAB auprès de la banque confères BADR qui sont installés sur le territoire national, des paiements auprès des commerçants disposants de TPE et des paiements

en ligne (e-paiement) auprès de l'ensemble des web Marchands affiliés au réseau monétique interbancaire. (Voir l'annexe).

### 1.3.1.1. Les points de différences entre la Business Card et la Gold

Le tableau ci-dessous montre les points de différences et les services non autorisés sur ces deux types de cartes. Ses cartes sont destinées aux professionnels et aux entreprises pour couvrir leurs différentes dépenses (règlements des charges : impôts, factures, dépenses, frais...). Cette carte facilite l'organisation des dépenses courantes d'une entreprise ou d'une entité publique.

**Tableau N°9** : la différence entre la Business Card et la Gold

La Business Card	La Business Gold
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les frais d'acquisition de la carte : 2500DA ;</li> <li>• Retrait : 50 000DA/Mois ;</li> <li>• Paiement off line: 20 000DA/Mois;</li> <li>• Paiement on line : 30 000DA/Mois ;</li> <li>• Plafond par montant de transaction de paiement : 80 000DA.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les frais d'acquisition de la carte : 4000DA ;</li> <li>• Retrait : 80 000DA/Mois ;</li> <li>• Paiement off line: 60 000DA/Mois;</li> <li>• Paiement on line : 900 000DA/Mois;</li> <li>• Plafond par montant de transaction de paiement : 200 000DA.</li> </ul>

Source : réalisé par nous même à partir du site de la BADR

### 1.3.2 La Mastercard classique et TITANIUM

La Mastercard<sup>62</sup> est une carte internationale de paiement et de retrait en devise, ce type de carte est destinée aux clients physiques de nationalité algérienne ou étranger résidant en Algérie qui sont majeurs et titulaires d'un compte Dinard et d'un compte devises (Euros) et ou à leurs mandataires dûment habilités à faire fonctionner les comptes devises et Dinard. Avec un duré de validité de deux ans renouvelables automatiquement, sauf résiliation du contrat par le client soixante jours avant la date de fin de validité de la carte. Elle permet également d'effectuer des paiements en ligne y compris l'Algérie.

La carte Mastercard est utilisée partout dans le monde 24H/24 et 7J/7 pour effectuer des retraits sur DAB/GAB à l'étranger portant le logo Mastercard, règlements d'achats de biens ou

<sup>62</sup>Document interne de la BADR

### Chapitre III :

### La monétique au sein de la direction régionale de la BADR de la wilaya de Tizi-Ouzou

de service par la carte sur TPE portant le logo Mastercard, paiement en ligne (achats sur internet) sur des sites sécurisés portant le logo Mastercard. Cela peut offrir plusieurs avantages:

- Des dépenses maîtrisées des comptes permettant la gestion précise et sans risque des budgets,
- accès avec une acceptation mondiale à travers plusieurs millions de points de ventes, une très large couverture de guichet Automatique dans le monde entier,
- ouverture sur e-commerce : en ligne ou à travers une application, un accès constant et sécurisé à l'argent à l'international 24H/24 et 7J/7 avec Sécurité pour tous les paiements en ligne,
- une sécurité assurée grâce à la technologie de la carte à puce.

Elles sont destinées en deux (02) types de produit : la carte Mastercard TITANIUM et CLASSIQUE. Chacune de ces deux cartes a ses propres caractéristiques comme le montre le tableau ci-dessous

**Tableau N°10** : les caractéristiques de la carte Mastercard Classique et Titanium

Mastercard CLASSIQUE	Mastercard TITANIUM
<ul style="list-style-type: none"><li>• Une carte de couleur verte.</li><li>• Adossée à un compte qui dépasse 100 Euros.</li><li>• Frais d'acquisition est de 12000da.</li><li>• Elle est valable 2ans renouvelable automatiquement.</li><li>• Le plafond de retrait est de 800 Euros / semaine.</li><li>• Le plafond de paiement est de 2 500 Euros / semaine.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une carte de couleur argentée.</li><li>• Adossée à un compte qui dépasse 200 Euros.</li><li>• Frais d'acquisition est de 17000DA.</li><li>• Elle est valable 2ans renouvelable automatiquement.</li><li>• Le plafond de retrait est de 1000 Euros / semaine.</li><li>• Le plafond de paiement est de 5000 Euros / semaine.</li></ul>

Source : établi par nos soins à partir du document interne de BADR

Figure N°12 : Mastercard TITANIUM.



Source : <https://badrbanque.dz/carte-internationale/> Consulté le 10/10/2022

Figure N°13 : Mastercard CLASSIQUE.



Source : <https://badrbanque.dz/carte-internationale/> Consulté le 10/10/2022

## 2. les services monétique de la BADR

La BADR propose plusieurs services à ses clients, cela permet de répondre aux attentes de ces clients afin de les fidéliser.

### 2.1 Les placements à vue

Les placements à vue signifient le dépôt de fonds, qui peuvent être retirés à tout moment sans préavis.

#### 2.1.1 Compte épargne/ livret d'épargne bancaire (LEB)

Le compte épargne (LEB) avec intérêts est un compte d'épargne à vue destiné aux particuliers, conçu pour répondre à un double besoin ; la disponibilité et la productivité de l'épargne. Il est destiné à toute personne majeure de nationalité algérienne résidente ou non résidente, ainsi qu'aux mineurs avec autorisation du représentant légal, qui est : Un compte rémunéré et apporte des intérêts trimestriellement, un compte à vue qui ne bloque pas les avoirs et les laisse disponibles à tout moment, facile à alimenter grâce soit aux virements permanents ou ponctuels, soit aux virements à distance à l'aide de la carte TAWFIR, ou par simple versement, facile à suivre à domicile via internet BADR net. (Voir annexe)

Le compte épargne sans intérêts est également un compte sur livret conçu pour répondre aux besoins des personnes physiques particuliers, sans aucune contrainte de plafond, sa protection est assurée par la banque. Il est sans rémunération, destiné à une catégorie de clientèle qui ne désire pas un compte productif d'intérêts. Il est destiné à toute personne majeure

de nationalité algérienne résidente ou non résidente ainsi qu'au mineur avec autorisation du représentant légal, qui vous permet de : préserver les économies en sécurité sans engendrer des intérêts, garder la possibilité de les retirer à tout moment par carte TAWFIR ou par retrait au guichet, avoir beaucoup de solution pour l'alimenter, soit par versement, virement périodique ou occasionnel, virement par carte TAWFIR, suivre les mouvements et le solde à travers le service BADR net.

### **2.1.2 Le compte épargne Junior (LEJ)**

Le compte épargne junior sans intérêts est un compte sur livret, qui est un compte non rémunéré afin de répondre à un besoin particulier de la clientèle, un compte à vue qui ne bloque pas les avoirs et les laisse disponibles à tout moment, un compte LEJ sans intérêts peut être alimenté par des virements ordonnés par le tuteur légal ou toute autre personne souhaitant alimenter ce compte à partir de leur compte chèque ou compte courant, facile à alimenter grâce soit aux virements permanents ou ponctuels, soit aux virements à distance à l'aide de la carte TAWFIR, ou par simple versement, facile à suivre à domicile via le portail internet BADR net.

### **2.1.3 Le livret épargne Fellah (LEF)**

Le LEF (livret épargne fellah) avec ou sans intérêts. Le compte de cette nature est réservé aux personnes physiques ayant le statut d'agriculteur. Seules les opérations de versement, de retraits d'espèces au guichet et de retrait et virements par carte (compte chèque ou courant vers le compte LEF) sont autorisées sur ces comptes. A l'ouverture du compte LEF, un livret LEF est remis au fellah. Une carte TAWFIR adossée à ce compte est également proposée à ce dernier. Le titulaire du compte LEF peut mandater toute personne de son choix pour faire fonctionner son compte.

## **2.2. Les comptes**

Pour disposer d'une carte bancaire il faut d'abord avoir un compte bancaire.

### **2.2.1. Compte courant en dinars**

Compte chèques dinars de la BADR peut s'ouvrir d'une manière très facile et souple, loin de toutes formalités compliquée ou excès de paperasse. Avec le compte chèques dinars BADR, le client peut : déposer et retirer de l'argent à tout moment (compte à vue), domicilier les revenus et envoyé et recevoir de l'argent de ses proches (opérations 0fluides), équiper le client de plusieurs moyens de paiement : chéquier, carte bancaire...etc. Régler les factures par virements permanents ou prélèvements automatiques, suivre les mouvements et le solde de compte à distance : e-Banking, mobile Banking.

**2.2.2. Compte courant en devise**

C'est un compte qui est utilisé pour recevoir de l'argent de l'étranger ou de disposer de moyens de paiement lors d'un voyage à l'étranger ou de profiter des facilités internationales offertes par MasterCard de la BADR. Avec le compte de devises de la BADR, vous pouvez : avoir une base pour toutes les relations bancaires en international, domicilier les revenus provenant de l'étranger, équiper le client d'une carte internationale MasterCard, effectuer les achats et retraits à l'étranger via les cartes internationales, avoir la possibilité de payer des achats internationaux sur internet, suivre les mouvements et le solde de compte à distance.

**2.3. Les placements à terme**

Contrairement à l'épargne au comptant, déposer son épargne à temps, et s'engager à la remettre au dépositaire pendant un certain temps, sauf s'il perd tout ou une partie des avantages prévus. On peut distinguer les dépôts à terme et les bons de caisse dans cette catégorie.

**2.3.1. Dépôt à terme**

C'est un compte de dépôt non matérialisé par des titres bancaires, destiné aux personnes physiques ou morales. C'est un placement en dinars ou en devises, la BADR propose à ces clients un versement initial s'intitule le dépôt à terme qui s'effectue par virement d'un compte courant ou un compte devises vers un compte spécialisé ou les intérêts sont comptabilisés ou prorata temporaire ce qui permet à forme de placements à taux variable, avec un montant minimum 10.000 DA, et une durée minimale 3 mois, par lequel les intérêts sont payables à terme, soit en espèces, soit par crédit du compte.

**2.3.2. Bon de caisse**

C'est un dépôt à terme matérialisé par un titre par lequel le client sollicite la banque pour souscrire une somme déterminée à une durée de son choix. La BADR propose à ces clients des solutions pour permettre de gérer simplement et efficacement (les biens financiers. Pour tous les placements de fonds, la BADR met à disposition des placements d'une durée allant d'un mois à cinq ans. Des cash voucher ou usuellement nommés bons de caisse sont des papiers financiers ou la banque reconnaît sa dette et s'engage à rembourser le capital et les intérêts à une échéance préalablement déterminée. Ces bons de caisse permettant d'épargner les fonds en les bloquant pour une durée définie selon le choix du client et peuvent également être nominatifs ou anonymes et les intérêts sont discomptés au taux de référence de la période, conformément aux conditions générales de la banque.

**2.4. Les financements**

Pour se procurer des ressources monétaires nécessaires à la réalisation d'un projet, il faut se financer auprès de la banque.

**2.4.1. Crédit d'investissement ETTAHADI**

Le crédit d'investissement est un crédit à moyen et à long terme, il est partiellement bonifié par l'Etat et accordé aux entreprises de production de biens ou de services dans le cadre de la création ou de l'extension de leurs activités. Il s'agit d'un crédit d'investissement partiellement bonifié, destiné aux nouvelles exploitations agricoles et d'élevage ou aux projets implantés sur des terres agricoles non exploitées, relevant de la propriété privée ou du domaine privé de l'Etat.

Les projets validés et remplissant les conditions d'admissibilité auprès des structures habilitées du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) doivent répondre aux exigences suivantes : La viabilité du projet et sa durabilité, la rentabilité financière du projet, la capacité de remboursement. Les intérêts sont pris en charge par le MADR (Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural) sur le FNDIA (Fonds National de Développement d'Investissement Agricole) comme suit : prise en charge de la totalité des intérêts par le MADR quand la durée de remboursement du crédit ne dépasse pas trois ans, par lequel Le bénéficiaire du crédit aura à payer 1% d'intérêt quand le remboursement est effectué entre trois et cinq ans, et au-delà de cette période, le bénéficiaire aura à rembourser l'intégralité du taux d'intérêt du crédit.

**2.4.2. Le Crédit-Bail (Leasing)**

C'est un contact entre la banque (crédit bailleur) et le promoteur (crédit- preneur) pour la location de biens, de fabrication locale, rentrant directement dans la réalisation de projets d'investissements. La BADR dans une première phase a lancé le leasing financier afin de diversifier ses produits de soutien à l'économie nationale, et en application des résolutions de l'assemblée générale de l'activité Leasing, la BADR a mis en place le financement par le Leasing Financier en Interne. La BADR orientera ses efforts vers le financement du matériel produit localement, en particulier vers le matériel agricole.

**2.4.3. Les crédits accordés aux micros entreprises (micro crédits)**

La BADR accorde des micros crédits aux chômeurs afin de créer des petites entreprises, donc de réduire le chômage. On distingue :

**2.4.3.1. Agence Nationale d'appui au développement de l'entrepreneuriat (ANADE)/  
(L'ANSEJ)**

Appelé aussi le financement triangulaire, ce dispositif s'adresse aux jeunes chômeurs situés dans la tranche d'âge de 19 à 35 ans (jusqu'à 40 ans exceptionnelles si le projet prévoit la création de trois emplois minimum), jouissant d'une qualification professionnelle en relation

avec l'activité projetée. Il est destiné à toute personne âgée de 19 à 35 ans (jusqu'à 40 ans) et aux chômeurs sans ou avec revenus instables.

#### **2.4.3.2 La CNAC (Caisse Nationale des Chômeurs)**

Destiné aussi à financé les projets de création des micros entreprises. C'est un prêt destiné aux citoyens chômeurs âgés de 30 à 50 ans, et qui leur permet le financement des projets de création de petites et moyennes entreprises, et ce afin d'acquérir des équipements neufs ou rénovés ou l'achat de matières premières et autres fournitures, après démarrage de l'activité.

#### **2.4.3.3. ANGEM (Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit en Algérie)**

Destiné aussi pour la création des micros entreprises, donné aux chômeurs sans âge limité. Est un prêt accordé à des catégories de personnes âgées de plus de 18 ans, sans revenus et/ou disposants de petits revenus instables et irréguliers. Il est destiné à : toute personnes âgées de plus de 18 ans et les chômeurs sans/avec revenus instables.

#### **2.4.4. Virements Internationaux**

Pour effectuer un virement de l'étranger vers son compte devise BADR, le client doit fournir à sa banque les codes BIC (Bank Identifier Code) et IBAN (International Bank Account Number). Le code BIC (Bank Identifier Number) est un identifiant unique de la banque dans le réseau SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Télécommunication). Il est constitué de 8 ou de 11 caractères, le code BIC (ou SWIFT) de la BADR est : BADRDZAL, Le code IBAN (International Bank Account Number) se compose de cinq caractères et le (Code banque) suivis du code RIB (Relevé d'Identité Bancaire).

#### **2.5. Location coffre-fort**

La BADR fournit à ces clients des coffres forts afin qu'ils puissent stocker en toute sécurité des marchandises d'une certaine valeur marchande (bijoux, documents importants). Et pour mieux protéger les objets précieux de ces clients, la confidentialité et la sécurité sont parmi les crédos de la banque des solutions sont adaptées au budget de ses clients qui se caractérisent dans la location de coffre-fort et une redevance annuelle de location est nécessaire pour bénéficier de ce service. Ce service est généralement réservé aux bons clients car il est très coûteux de construire une salle sécurisée et le loyer facturé est relativement faible par rapport au coût du service.

##### **2.5.1. Les frais de location du coffre-fort pour les différentes catégories : les particuliers et les entreprises**

Les frais de location du coffre-fort pour les particuliers et les entreprises sont comme suite

- Location du petit modèle : 8000 DA par an ;
- Location moyen modèle : 12000 DA par an ;

- Location grand modèle : 16000 DA par an ;
- Cautionnement (location coffre-fort) : 10000 DA.

**2.6. BADR net**

Le service banque en ligne « BADR net » est destiné exclusivement aux clients de la banque de l'agriculture et de développement rural, particuliers et entreprises ; L'accès au service BADR net pour les clients nécessite un abonnement préalable auprès de leur agence où sont domiciliés leurs comptes, l'agence leur communiquera un nom d'utilisateur et un mot de passe qui leur permettront d'accéder au site E-BANKING de la BADR, <http://www.badr-bank.net>. Ce service leur permet de gérer l'ensemble de leurs comptes depuis leurs ordinateurs 7j/7, 24h/24, consulter toutes leurs opérations : historique sur 30 jours, télécharger leurs relevés au format EXCEL ou PDF, recevoir des messages personnels en provenance de leurs banques, envoyer leurs fichiers de virements et de prélèvements en toute sécurité, de signer leurs ordres de virements et/ou prélèvements, et de consulter l'état de leurs ordres de virements et/ou de prélèvements. (Voir l'annexe).

**2.7. E-paiement de la BADR**

C'est un service soumis à la signature d'un contrat et utilise en fonction d'un code de transaction. En vue de sécurité, le code de transaction de cheque client est fait par la direction de la monétique envoyer aux agences dans une enveloppe que seul le client peut ouvrir même le banquier n'as pas le droit de le voir. Les clients peuvent effectuer le paiement en ligne de biens ou de services ou régler des factures sur le site Web marchand ouvert à l'acceptation de la carte. Modernité et Commodité : le paiement en ligne offre aux porteurs de cartes, un nouveau mode de paiement, facile à utiliser, en suivant tous simplement les indications affichées sur les sites Web Marchands et le guide utilisateur, et une proximité : accès rapide et à tout moment au site Web Marchands avec une disponibilité du service de paiement en ligne via l'internet 24H/24 et 7J/7.

**2.8. Le Web Marchand**

C'est un site l'activité est le commerce en ligne (e-commerce). Le site est généralement doté d'un système de paiement sécurisé, et propose un catalogue dont les éléments sont présents dans les moteurs de recherche. Le site marchand est fait pour permettre des transactions commerciales avec création de compte, sélection de produits, paiement et livraison.

**2.9. BADR SMS**

BADR SMS<sup>63</sup> est un service bancaire mis à la disposition des clients, personnes morales et physique, détenteurs d'un ou plusieurs comptes ouverts sur les livres de la BADR pour la réception de notification par SMS pour toute transaction effectuée et/ou solde.

Le client particulier ou entreprise accède à ce service par la souscription à un abonnement au niveau de l'agence domiciliation. Lors de la souscription de l'abonnement, le client détermine le compte qu'il souhaite inscrire au service BADR SMS le client peut souscrire un ou plusieurs abonnement au service BADR SMS pour le ou les compte dont il est titulaire ou mandataire.

Les notifications entrant dans le service BADR SMS sont<sup>64</sup> :

- Information sur les modifications du statut de la carte (particulier et entreprise).
- Carte reçue en agence (date de livraison) ;
- Carte bloqué (date de blocage) ;
- Carte mise en opposition (date d'opposition) ;
- Carte résiliée (date de résiliation) ;
- Date de fin de validité de la carte.

Un SMS est envoyé au porteur de carte abonné au service BADR SMS, systématiquement après chaque modification de statut de sa carte telle que citée ci-dessus « le message est envoyé un entête BADR».

- Pour le particulier : Information sur l'activité transactionnelle.

Tout mouvement de compte (Retraits, versement, transactions sur DAB/GAB, paiement sur TPE/internet, chèque, virement...)

Et ce que les données de l'opération (date, compte, nature de l'opération, montant de nouveau solde)

- Pour les entreprises : notification journalière du solde et ce avec les données de l'opération (date, compte et solde).

---

<sup>63</sup> [www.badrbanque.dz](http://www.badrbanque.dz)

<sup>64</sup> Document interne de la banque BADR.

**Section 3 : l'impact de la crise sanitaire COVID 19 sur la commercialisation des produits monétiques au sein de la BADR.**

La présente étude a pour vocation d'examiner les conséquences de la crise sanitaire de la crise 19, qui a bouleversé la santé et l'économie mondiale, sur l'utilisation de paiement électronique.

Nous avons adopté une approche descriptive analytique pour tenter et analyser l'évolution de l'usage des cartes bancaire, par la suite nous passerons à l'interprétation des résultats obtenus. En dernier on va évoquer l'impact de la COVID-19 sur l'activité de la Direction de l'Agriculteur et du Développement Rural.

**1. Traitement des informations**

A la suite du travail de terrain réalisé auprès des responsables de la BADR, nous avons pu constituer une base de données significative, que nous allons analyser dans les points qui vont suivre. Dans cette partie nous allons présenter, décrire et interpréter les résultats des graphiques.

**1.1. Nombre de Carte CIB en circulation**

Nous allons présenter les statistiques concernant le nombre de porteurs de carte CIB au niveau de la BADR. Le tableau suivant représente le nombre de carte CIB classique et CIB gold remises pendant la période 2019/juin2022.

**Tableau N°11 : nombre de carte CIBC et CIBG remises pendant la période 2019/juin2022**

Années	2019	2020	2021	Juin 2022
CIBC	2355	2867	4082	4833
CIBG	97	153	371	406

Source : Etablie à partir de données fournit par la direction régionale de la BADR.

La représentation graphique du tableau si dessus est comme suit :

**Figure N°14 : Nombre de carte CIBC et CIBG remises**



Source : élaboré par nos soins d'après les données de tableau N°11.

### Chapitre III :

### La monétique au sein de la direction régionale de la BADR de la wilaya de Tizi-Ouzou

Le graphique montre l'évolution annuelle du nombre globale des cartes CIB en circulation, ce dernier nous permet de mieux voir la hausse du nombre des porteurs de carte CIB remises.

On remarque que la carte CIBC augmente au fil des années, passant 2355 cartes en 2019 à 2867 en 2020, au terme de l'année 2021 les carte augmente d'une valeur de 1215 et en premiers semestre de l'année en cours états augmenter de 751.

Le nombre de porteurs de carte GOLD a enregistré une augmentation d'une année à une autre, en remarque qu'en 2021 le nombre de carte a enregistré un seuil de valeur qui est de 218. Cela explique le changement de comportement des citoyens, notamment pendant la période de confinement imposé par la pandémie de Corona, ce qui a fortement augmenté le nombre de porteurs de carte.

L'admiration du client pour ce produit peut s'expliquer par l'utilisation illimitée de la carte pour les retraits et les paiements aux distributeurs automatiques et les TPE. Plus important encore, la banque a installé des GAB (guichet automatique de banque) dans toutes ses agences et plateformes internationales, ce qui permettra aux clients munis de cartes CIB d'effectuer des transactions bancaires.

#### 1.2. Nombre de carte Mastercard en circulation

Le tableau n°12 ci-dessous montre une évolution du nombre de porteurs de carte Mastercard CLASSIQUE et TITANIUM durant la période 2019- juin 2022.

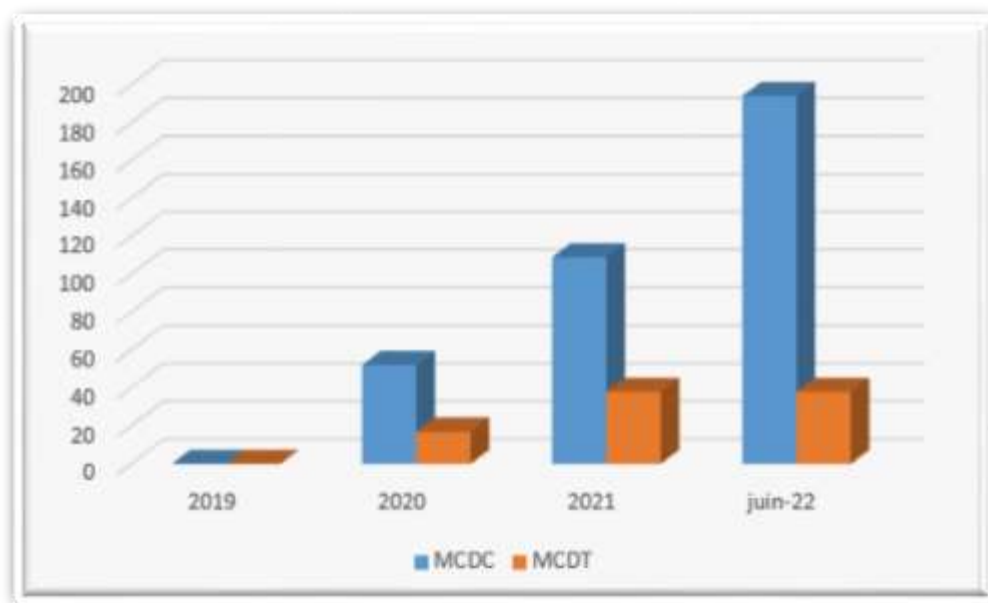
**Tableau N°12** : nombre de carte Mastercard CLASSIQUE et TITANIUM

Année	2019	2020	2021	Juin 2022
MCDC	0	52	109	194
MCDT	0	17	38	38

**Source** : Etablie à partir de données fournit par la direction régionale de la BADR.

La représentation graphique du tableau si dessus est comme suit :

Figure N°15 : l'évolution de nombre MCDC et MCDT.



Source : élaboré par nos soins d'après les données de tableau N°12.

La Mastercard classique et Mastercard Titanium n'était pas délivré par la banque dans l'année 2019. En 2020 le nombre de Mastercard classique est de 52 et le nombre de la Mastercard Titanium 17, puis le nombre de carte Mastercard classique augmente à 57 et Mastercard Titanium augmente à 21 en 2021 et en juin 2022 la Mastercard TITANIUM reste stable par contre Mastercard Classique a augmentée d'une valeur de 85.

### 1.3. Nombre de carte affaire en circulations

Le tableau suivant représente l'évolution de nombre de carte Affaire Classique et Gold durant la période 2019/ Juin 2022.

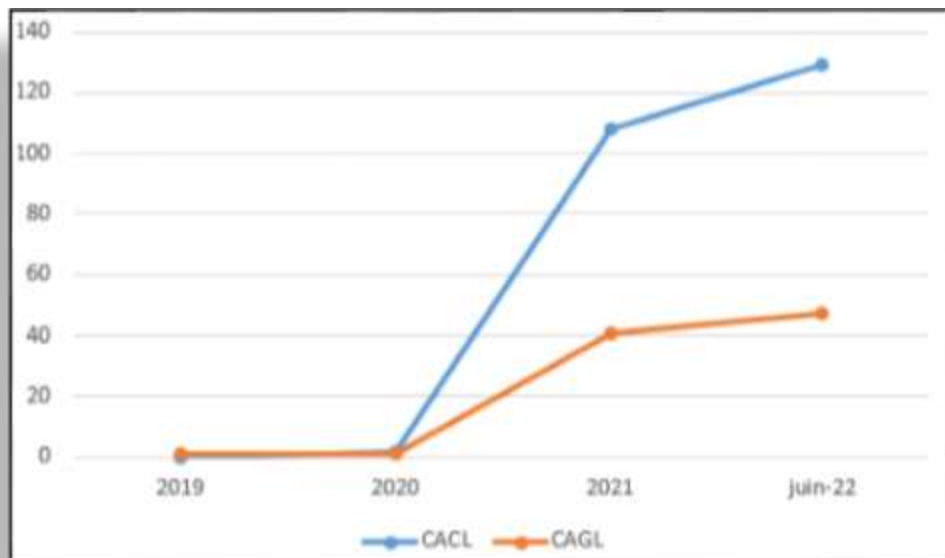
Tableau N°13 : nombre de carte Affaire en circulations

Années	2019	2020	2021	Juin 2022
CACL	2	2	108	129
CAGD	1	1	41	47

Source : Etablie à partir de données fournit par la direction régionale de la BADR.

La représentation graphique du tableau si dessus est comme suit :

Figure N°16 : Nombre de carte Affaire en circulations.



Source : élaboré par nos soins d’après les données de tableau N°13.

Le graphe représente nombre de carte affaire Classique et Gold pendant la période 2019/Juin2022. En constate que le nombre de carte en 2019 et 2020 presque nul, par contre en 2021 et 2022 la carte CACL et CAGL a eu une augmentation remarquable.

Cela signifié qu’avant la crise sanitaire n’y a pas une demande de carte par contre durant cette crise les citoyens fait confiance à la banque et il demande leurs cartes à fin de faire leurs transactions contentement.

#### 1.4. Nombre de carte TAWFIR en circulation

Le tableau n ci-dessous montre une évolution du nombre de porteurs de carte TAWF.

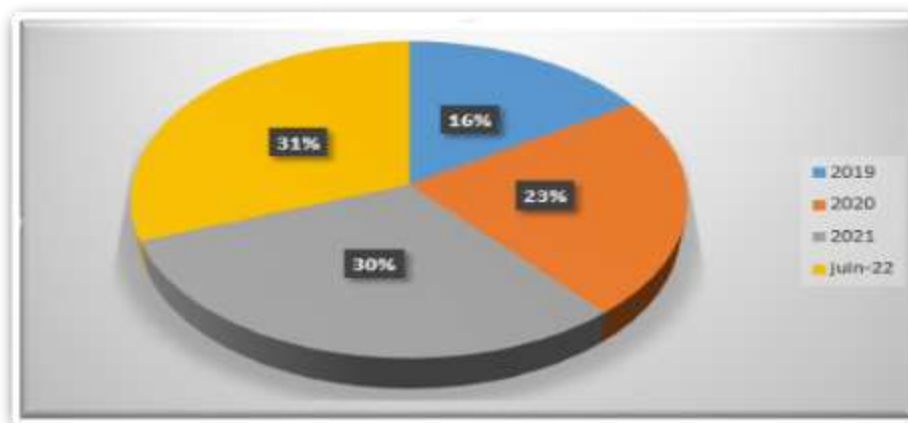
Tableau N°14 : Nombre de carte TAWF remises.

Année	2019	2020	2021	Juin 2022
TAWF	2948	4207	5678	5678

Source : Etablie à partir de données fournit par la direction régionale de la BADR.

La représentation graphique de ce tableau est comme suit

Figure N°17 : nombre de carte TAWF remises.



Source : élaboré par nos soins d’après les données de tableau N°14.

On remarque que le nombre de cartes TAWFIR a connu une augmentation plus importante en 2021 et Juin 2022 de 30% par rapport au 2019 qui est de 16%. La progression que connaît la carte TAWFIR au fil des années montre la volonté des pouvoirs publics à développer l’utilisation de ce nouveau moyen de paiement.

### 1.5. Nombre de carte de retrait interbancaire en circulations CBRI

Le tableau ci-dessous montre une évolution du nombre de porteurs de carte de retrait interbancaire pendant la 2019/Juin 2022.

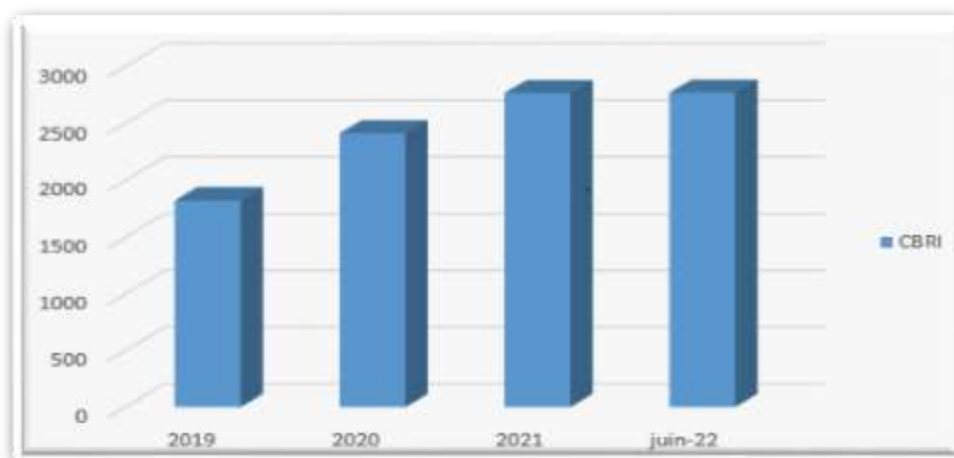
Tableau N°15 : Nombre de carte CBRI en circulation.

Années	2019	2020	2021	Juin 2022
CBRI	1824	2413	2765	2769

Source : Etabli à partir de données fournies par la direction régionale de la BADR.

La représentation graphique de ce tableau est comme suit :

Figure N°18 : Nombre de carte CBRI remises.



Source : élaboré par nos soins d’après les données de tableau N°15.

### Chapitre III :

### La monétique au sein de la direction régionale de la BADR de la wilaya de Tizi-Ouzou

La figure n°18, montre une augmentation de nombre de carte CBRI, est passé de 1824 en 2019 à 2413 carte en 2020, 2765 en 2021 et en juin 2022 est de 2769 carte, cette augmentation est dû à la pandémie de COVID 19 ou beaucoup de personnes préfèrent utiliser leurs cartes sans contacte et sans risque de contamination.

#### 2. Comparaison entre l'utilisation des différentes cartes électronique au sein de la BADR

Afin d'effectuer une comparaison entre l'utilisation des différents moyens de paiement nous proposons les données de tableau de ci-dessus pour la période 2019 à 1er semestre du 2022.

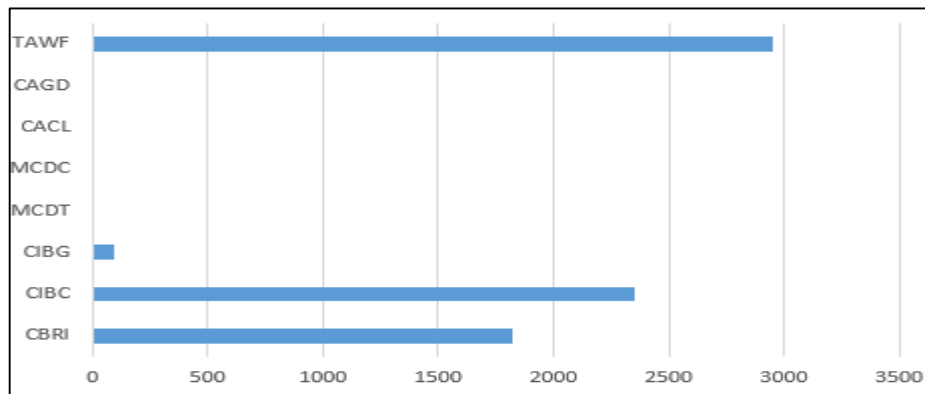
**Tableau N°16 :** Etude comparative entre l'utilisation des différentes cartes électronique au sein de la BADR

Année / Libellé	2019	2020	2021	Juin 2022
CBRI	1824	2413	2765	2769
CIBC	2355	2867	4082	4833
CIBG	97	153	371	406
MCDT	0	17	38	38
MCDC	0	52	109	194
TAWF	2948	4207	4082	5678
CACL	2	2	108	129
CAGD	1	1	41	47
Totale	7227	9712	13192	14094

Source : réalisé par nous même à partir des données de la BADR

Afin de mieux illustrer la comparaison entre l'utilisation des cartes électronique de la BADR nous présenterons les données de tableau dans les figures suivantes :

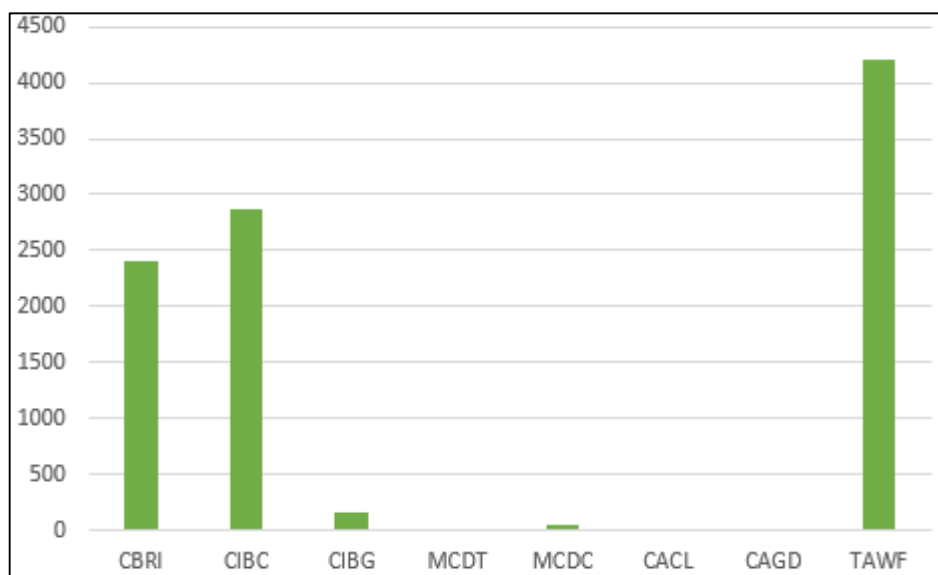
Figure N°19 : Comparaison entre l'utilisation des cartes électronique de la BADR en 2019.



Source : Etablie à partir de données fournit par la direction régionale de la BADR.

D'après la figure, on constate une augmentation assez remarquable sur l'utilisation des deux cartes CIB classique et TAWFIR durant l'année 2019, avec un taux d'utilisation de 40,79% pour la carte TAWFIR et 32,58% pour la carte CIB Classique. La carte CBRI enregistre quant à elle un taux d'utilisation de 25.23% qui est inférieur par rapport au cartes CIB classique et TAWFIR, mais qui reste tout de même supérieur à celui de la carte CIB GOLD avec son taux d'utilisation de 13,42%, les carte Affaire (Classique, Gold) et Mastercard (Classique et Titanium) représentent comme étant le taux d'utilisation 0% le plus faible de toutes les cartes électroniques de la BADR durant l'année 2019.

Figure N°20: Comparaison entre l'utilisation des cartes électronique de la BADR en 2020.



Source : Etablie à partir de données fournit par la direction régionale de la BADR.

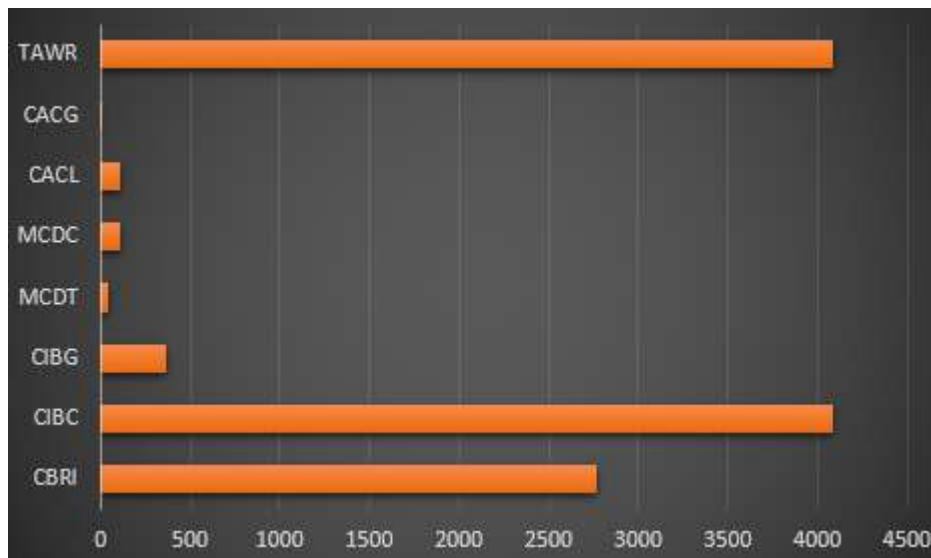
À travers les informations de la figure N°, nous constatons que pour les deux cartes TAWFIR et CIB classique , la tendance est toujours haussière durant l'année 2020, avec un taux d'utilisation de 43,31% pour la carte TAWFIR et 29,52% pour la carte CIB classique , quant à la carte CBRI son taux d'utilisation reste tout de même acceptable et cette dernière

### Chapitre III :

### La monétique au sein de la direction régionale de la BADR de la wilaya de Tizi-Ouzou

maintient toujours son utilisation entre les deux précédentes cartes, avec un taux de 24,84%, mais pour la carte CIB GOLD avec un taux de 1.57% ,et pour (MCDT, MCDC, CACL, CACG) sont taux reste toujours faible et minime par rapport aux autres cartes avec un taux d'utilisation de 0.74%.

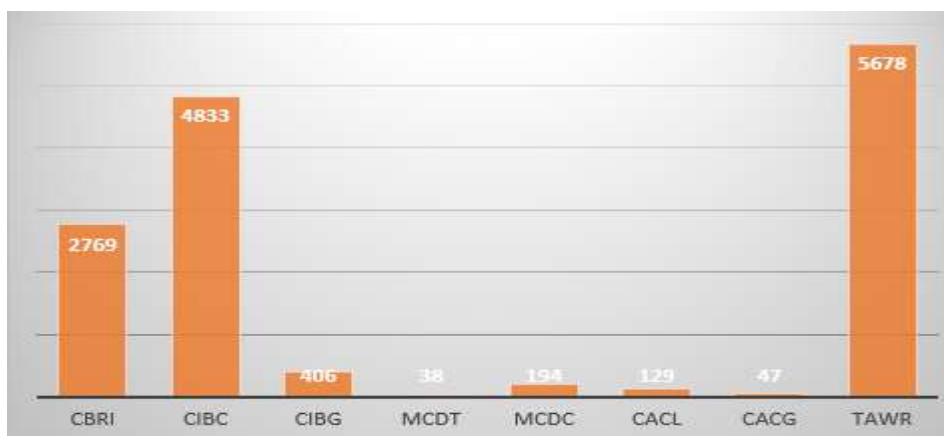
**Figure N°21 :** Comparaison entre l'utilisation des cartes électronique de la BADR en 2021.



**Source :** Etablie à partir de données fournit par la direction régionale de la BADR.

D'après la figure on remarque que la carte TAWFIR, la carte CIB classique et la carte CBRI sont les plus utilisé en 2021 avec un pourcentage de 30.94% pour TAWF et CIB, et 20.95 % CBRI, puis viens la carte CIBG avec un taux de 2.81% et en fin avec un taux minimum de 2% pour les cartes (CACL, CACG, MCDC, MCDT).

**Figure N°22 :** Comparaison entre l'utilisation des cartes électronique de la BADR en Juin 2022.



**Source :** Etablie à partir de données fournit par la direction régionale de la BADR.

La figure N°22 montre que l'utilisation des cartes électronique au sein de la BADR en premier semestre de 2022 est similaire à celui de 2021 où la carte TAWFIR reste leader avec

40.28% puis la carte CIB Classique avec 34.29% et ensuite 19.64% pour la CBRI, enfin 5.77% pour les carte (CIBG, MCDT, MCDC, CACL, CACG).

### **3. impact COVID 19 sur la commercialisation des produits monétique**

L'émergence du nouveau coronavirus au début de l'année 2020 a provoqué une pandémie mondiale de maladie respiratoire appelée COVID-19. Cette pandémie a suscité de grandes inquiétudes en matière de santé publique dans le monde entier, et les gouvernements ont commencé à adopter des mesures de santé publique efficace, telle que la distanciation sociale et le confinement, pour interrompre physiquement la contagion et ralentir la propagation du virus.

D'après l'étude qu'on a fait pour évaluer l'effet de la pandémie du COVID 19 sur l'utilisation des différents moyens de paiement par les clients de la BADR tizi-Ouzou, les résultats indiquent clairement une augmentation considérable de l'utilisation des moyens de paiement électronique en générale.

La carte bancaire est considérée comme l'un des moyens de paiement les plus répandus et préférés. Selon les statistiques fournies par BADR de la wilaya de Tizi-Ouzou, nous constatons une augmentation significative du nombre de carte remises pendant la crise sanitaire par rapport aux années dernières, lequel est passé de 7227 cartes en 2019 à 9712 en 2020 et en 2021 le nombre de carte attient une valeur de 13192.

Cette crise pandémique a donc mis en lumière l'importance de la technologie au sein du système bancaire, à l'image des difficultés rencontrées par le consommateur algérien.

**Conclusion**

Dans ce chapitre, nous avons essayé d'évaluer la situation de la monétique pendant la crise sanitaire COVID 2019 au sein de la BADR ainsi que le degré d'utilisation des cartes électronique au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, à travers une étude statistique réalisée au sein de groupe régional d'exploitation (G.R. E), de la BADR de la wilaya Tizi-Ouzou.

Pour cela la BADR a incité ces clients à l'utilisation des cartes bancaires telles que la carte Gold, carte Tawfir, carte Affaire, carte bancaire et retrait interbancaire (CBRI)... etc, et les GAB et TPE pour éviter les regroupements qui sont un facteur essentiel de la propagation de cette pandémie.

D'après notre étude statistique et à travers toutes les données collectées, ainsi que l'analyse conçue : nous pouvons constater que le nombre de carte en circulation est en progression donc la crise sanitaire avait un effet positif sur la commercialisation des produits monétique.



# *Conclusion Générale*



La monnaie représente un intermédiaire indispensable aux échanges entre les agents à travers des instruments de paiement qui offrent, la possibilité de réaliser des opérations de Paiements, de versements, de transferts ou de retraits d'actifs monétaires.

La monétique désigne ensemble dispositifs utilisant l'informatique et l'électronique dans les transactions bancaires dont le principale objectif est de réduire l'utilisation de cash dans les transactions commerciales. Aujourd'hui, l'activité monétique entre en jeu et devient une nécessité car elle constitue un instrument qui répond favorablement aux exigences de développement.

L'introduction de la monétique en Algérie remonte à l'année 1975, les banques algériennes ont mis en place un projet monétique national, ainsi ont créés la SATIM en 1995 qui a démarré le retrait d'espèces à partir des DAB, en mettant en place un réseau monétique interbancaire.

La carte interbancaire constitue le principal produit de la monétique, c'est un moyen de paiement et de retrait accepté par les commerçants affiliés au réseau monétique interbancaire et sur tous les DAB installés sur le territoire national.

L'activité de paiement électronique est considérée comme un outil incontournable pour évaluer la modernisation du système bancaire. Les paiements électroniques en Algérie continuent de se développer, notamment à travers la diffusion de nouveaux outils et services bancaires. Cependant, compte tenu de l'état actuel de l'utilisation des cartes interbancaires, les banques ne peuvent s'adapter rapidement à ce projet de paiement électronique, et la proportion d'utilisation de la carte comme moyen de paiement est en évolution.

Durant notre expérience au sein de groupe régional d'exploitation (G.R. E) BADR de la wilaya de Tizi-Ouzou, nous avons constaté que le degré d'utilisation des moyens de paiements électronique est en évolution de plus en plus grâce aux efforts déployés pour développer et améliorer les services offerts aux clients, ainsi que le taux d'utilisation des cartes électroniques est en augmentation surtout après la crise sanitaire COVIDE-19 ou le déplacement en agence été limité par les restrictions du protocole sanitaire imposé aux clients et donc la cartes interbancaire été le moyens indispensable pour les différents transactions telles que le retrait dans les DAB et GAB. Ceci est principalement dû aux clients qui ont commencé à apprécier et à utiliser les différentes cartes électroniques à la connaissance des avantages de ses cartes, et a la disponibilité d'équipements et de réseaux et d'outils de paiement bancaire, telle que les campagnes de sensibilisation sur les outils de paiement électronique.

A travers l'étude comparative de l'utilisation des différentes cartes électronique au niveau de la direction régionale de la BADR, nous constaté une forte utilisation de la carte

TAWFIR et la carte CIB Classique et la carte CBRI par rapport à la carte CIB Gold dont l'utilisation reste minime (négligeable). Ceci s'explique peut-être par le choix des porteurs de carte qui privilégient l'utilisation de leurs cartes aux différentes transactions électroniques, ainsi que les plafonds de retrait.

D'après notre intervention au sein de la *BADR*, et à travers toutes les données collectées, ainsi que l'analyse conçue, nous pouvons constater une forte croissance d'utilisation des produits monétiques donc la crise sanitaire avait un effet positive sur la monétique en Algérie.



# *Bibliographie*



### Ouvrages

1. BEITONE ALAIN, CHRINTINE DOLLO, Jean-Pierre GUIDONI, Alain le gardez « dictionnaire des sciences économiques » Paris 1991.
2. CAPUL J.V et GARNIER.O, « dictionnaire d'économie et des sciences sociales », Hâtier, Paris, 1994.
3. COMBE.T et TACHEIXE.F, « L'essentiel de la monnaie », Gualino éditeur, paris, 2001
4. GARNAULT. P et PRIANI. S, « la banque fonctionnement et stratégie », éd economica, Paris 1997
5. Guitton. H et Bramouille.G, « la monnaie », édition Dalloz, paris 1987.
6. MARIE Delaplace, « Monnaie et financement de l'économie », Dunod, 2ème Edition, Paris, 2007.
7. Mostafa Hashem Sherif et Ahmed Serhrouchi, la monnaie électronique : système de paiement sécurisé, édition Eyrolles, 2000.
8. REGIS B, « le mode de paiement », édition revue banque, 2005.
9. RUIMY Michel, « Economie monétaire », Ellipses, Paris, 2004.
10. SCIALOM L. « Economie Bancaire », 3<sup>ème</sup> édition, la découverte, Paris, 2007.
11. SYLVIE de Coussergues, « gestion de la banque », 4<sup>ème</sup> édition, France octobre 2005.
12. ZOLLINGER Monique, « Monétique et Marketing», édition Vuibert, paris 1989.

### Thèse et Mémoire

1. AMEYE Hanane et AMEYE Lynda ; mémoire « les cartes électronique comme substitut à la monnaie » ; promotion 2014/2015.
2. AOUCHETA Fatima et TILIOUINE Thilelli ; mémoire « la monétique comme Elément de Modernisations du Secteur Bancaire » ; promotion 2015/2016
3. BEN HAMOU Eldjia ET DJERROU Kahina ; mémoire « les nouveaux moyens de paiement » promotion 2017/2018
4. BERRAHI Khair-Eddine, (2006), « Etude et analyse de la distribution des crédits des entreprises, étude de cas la BEA », mémoire de magister, université Abou Bakre bel kaid, Tlemcen, p (121-122).
5. BERRICHI Katia et ABBANE Samia, mémoire « la dématérialisation des moyens de paiement en Algérie », promotion 2018.
6. DJOUAHER Cylia, LAZRI Amina ; mémoire « perspectives de développement de la monétique au niveau postal » ; promotion 2017/2018
7. FATOUHI LAMIA et GOUCEM LYDIA ; « le système de paiements par carte bancaire en Algérie », promotion 2017/2018.

8. LADLI Abderrezak ; mémoire « les moyens de paiement électronique : la carte CIB au niveau de CNEP T.O » promotion 2018.
9. LAZREG M, Thèse présentée pour l'obtention d'un diplôme de doctorat en sciences de gestion, « Développement de la Monétique en Algérie Réalité et perspectives », année 2015.
10. Mohammed LAZREG ; mémoire de magister « la monétique en ALGERIE en 2007 REALITE ET PERSPECTIVES» ; promotion 2008/2009.
11. OULD-SAIDI KATIA ; SADANI SAMIA, mémoire « la modernisation des moyens de paiement » ; promotion 2020/2021
12. SEDKI Nadia et OUCHENE Djamel ; mémoire « la monnaie électronique en Algérie » promotion 2020/2021.

### Rapport

1. Rapport de la Banque d'Algérie, « Chapitre VI : Modernisation de l'infrastructure du système bancaire », 2005.

### Site internet

1. <https://stor-monetique.re/index.php>
2. <https://badrbanque.com>
3. <https://badrbanque.dz/carte-internationale/>
4. <https://giemonetique.dz>
5. <https://giemonetique.dz/activite-paiement-sur-tpe/>
6. <https://giemonetique.dz/activite-retrait-sur-atm/>
7. <https://www.bing.com/search?q=terminal+de+paiement+electronique+en+Alg%C3%A9rie+SATIM&go=Rechercher&qs=ds&form=QBRE&ntref=1#>
8. <https://www.satim.dz/reseau-cib/trouver-un-distributeur.html>
9. <https://www.satim.dz/services-cib/carte-cib.html>
10. <https://youtube.com>
11. [www.badrbanque.dz](http://www.badrbanque.dz)
12. [www.cetice.universite-paris-saclay.fr/aurege/economie-monetaire/sco/lecon-1](http://www.cetice.universite-paris-saclay.fr/aurege/economie-monetaire/sco/lecon-1)
13. [www.comprendrelespaiements.com/abc-de-la-monetique-les-acteurs-et-leurs-roles/](http://www.comprendrelespaiements.com/abc-de-la-monetique-les-acteurs-et-leurs-roles/)
14. [www.satim.dz](http://www.satim.dz)
15. [www.satim-dz.com](http://www.satim-dz.com)



# *Liste des illustrations*



## *Liste des tableaux*

**Tableau N°01 :** Chronologie d'évolution de la monétique en Algérie.

**Tableau N°02 :** Les actionnaires de la SATIM.

**Tableau N°03:** Les organes de GIE-Monétique.

**Tableau N°4 :** L'évolution des cartes interbancaire.

**Tableau N°5:** Evolution du TPE pendant la période 2018/Aout2022.

**Tableau N°6 :** L'évolution de nombre globale des ATM en exploitation.

**Tableau N°7 :** L'évolution de nombre global des retraits sur ATM.

**Tableau N°8:** Les différentes caractéristiques et les conditions de délivrance de la carte TAWFIR.

**Tableau N°9 :** La différence entre la Business Card et la Gold.

**Tableau N°10 :** Les caractéristiques de la carte Mastercard Classique et Titanium.

**Tableau N°11 :** Nombre de carte CIBC et CIBG remises pendant la période 2019/juin2022.

**Tableau N°12 :** Nombre de carte Mastercard CLASSIQUE et TITANIUM.

**Tableau N°13 :** Nombre de carte Affaire en circulations.

**Tableau N°14 :** Nombre de carte TAWF remises.

**Tableau N°15 :** Nombre de carte CBRI en circulation.

**Tableau N°16 :** Etude comparative entre l'utilisation des différentes cartes électronique au sein de la BADR.

### *Liste des figures*

**Figure N°01** : la forme de la carte CIB.

**Figure N°02**: L'évolution de la carte CIB.

**Figure N°03** : Terminal de Paiement Electronique.

**Figure N°04** : L'évolution de terminal de paiement exploité.

**Figure N°05** : le Distributeur Automatisation des Billets.

**Figure N°06** : Nombre globale des ATM en exploitation.

**Figure N°07** : Nombre de retrait sur ATM.

**Figure N°08** : la carte CIB classique.

**Figure N°09** : la carte CIB Gold

**Figure N°10** : la carte CBRI.

**Figure N°11** : La carte TAWFIR.

**Figure N°12** : Mastercard TITANIUM.

**Figure N°13** : Mastercard CLASSIQUE.

**Figure N°14** : Nombre de carte CIBC et CIBG remises.

**Figure N°15** : l'évolution de nombre MCDC et MCDT.

**Figure N°16** : Nombre de carte Affaire en circulations.

**Figure N°17** : nombre de carte TAWF remises.

**Figure N°18**: Nombre de carte CBRI remises.

**Figure N°19** : Comparaison entre l'utilisation des cartes électronique de la BADR en 2019.

**Figure N°20**: Comparaison entre l'utilisation des cartes électronique de la BADR en 2020.

**Figure N°21** : Comparaison entre l'utilisation des cartes électronique de la BADR en 2021

**Figure N°22** : Comparaison entre l'utilisation des cartes électronique de la BADR en Juin 2022.

## *Liste des schémas*

**Schéma N°01** : circuit simplifié du chèque.

**Schéma N°02** : Circuit simplifié du virement.

**Schéma N°03** : l'organigramme de GRE « 015 ».



# *Annexes*



## Annexe n 01

31/12/2019

	Cartes		
	Commandées	stock	remises
CBRI (carte de retrait interbancaire)	54	186	1824
CIBC (carte retr/paiem interb classic)	62	392	2355
TAWF ( cartes tawfir)	189	259	2948
CIIBG (carte GOLD ret/pai interb)	7	1	97
MCDT (mastercard titanium)	0	0	0
MCDC (mastercard classique)	0	0	0
CACL (carte affaires classique)	0	0	2
CAGD (carte affaires GOLD)	3	0	1
TOTAL	315	838	7227

31/12/2020

Type de carte	Carte		
	commandées	stock	remises
CBRI (carte de retrait interbancaire)	81	295	2413
CIBC (carte retr/paiem interb classic)	154	427	2867
TAWF ( cartes tawfir)	584	316	4207
CIIBG (carte GOLD ret/pai interb)	21	04	153
MCDT (mastercard titanium)	03	12	17
MCDC (mastercard classique)	04	22	52
CACL (carte affaires classique)	01	0	2
CAGD (carte affaires GOLD)	03	0	1
TOTAL	851	1076	9712

31/12/2021

Type de carte	Cartes		
	commandées	stock	remises
CBRI	95	299	2765
CIBC	403	531	4082
TAWF	1527	489	5678
CIBG	110	14	371
MCDT	04	13	38
MCDC	06	24	109
CACL	210	02	108
CADG	26	04	41
Total	2381	1376	13192

Du 01/01/2022 au 06/2022

Type de carte	cartes		
	Commandées durant le semestre	En stock	remises
CBRI	95	299	2769
CIBC	935	764	4833
TAWF	1533	489	5678
CIBG	237	16	406
MCDT	09	13	38
MCDC	10	27	194
CACL	410	03	129
CAGD	39	04	47
TOTAL	3268	1615	14094

ANNEXE 02

**Article 2 :**

La Procédure de gestion de la carte « AFFAIRES » est annexée à la présente décision réglementaire.

**Article 3 :**

La carte « Affaires » est une carte interbancaire, de paiement et éventuellement à titre transitoire de retrait, conforme à la réglementation en vigueur, aux normes interbancaires et aux spécifications CIB, valable uniquement en Algérie, destinée aux professionnels et aux entreprises pour couvrir leurs différentes dépenses (règlement des charges : impôts, factures, dépenses, frais,.....).

**Article 4 :**

Le titulaire de la carte « AFFAIRES » est une personne physique dont la carte est adossée au compte courant (série 300) de l'Entreprise.

La carte « AFFAIRES » permet, à son titulaire habilité ou préalablement mandaté par l'Entreprise détentrice du compte, d'effectuer des opérations bancaires sur celui-ci dans la limite de son mandat.

La carte « Affaires » est déclinée en deux (02) types :

## ANNEXE 03

Une fois inscrit au service BADRSMS.

Le client peut souscrire un ou plusieurs abonnements au service BADRSMS sur les comptes dont il est titulaire ou mandataire.

Les notifications entrant dans le service BADRSMS sont :

- **Information sur les modifications du statut de la carte:** (Particulier et entreprise)
  - Carte reçue en agence (date de livraison)
  - Carte bloquée (date de blocage)
  - Carte mise en opposition (date d'opposition)
  - Carte résiliée (date de résiliation)
  - Date de fin de validité de la carte

Un SMS est envoyé au Porteur de carte, abonné au service BADRSMS, systématiquement après chaque modification de statut de sa carte telle que citée ci-dessus.

Le message est envoyé avec un préfixe **BADR**.


- **Pour le particulier : Information sur l'activité transactionnelle :**
  - Tout Mouvement de compte (Retraits, versements, transactions sur DAB/GAB, paiements sur TPE/ internet, chèque, virements, ...)

Et ce avec les données de l'opération (Date, Compte, Nature de l'opération, Montant et Nouveau solde)

- **Pour l'Entreprise : Notification journalière du solde**

Et ce avec les données de l'opération (Date, Compte et solde)

Business Card

 **بنك الجزائر**  
Banque d'Algérie  
Bank of Algeria

**Définition :** La carte Affaires est une carte interbancaire, de paiement et de retrait destinée aux entreprises.  
Pour couvrir leurs différentes dépenses professionnels pour un usage domestique (règlement des charges : factures, impôts, frais ...) et ce 7j/7 et 24h/24.

- Il est possible d'adosser plusieurs cartes au même compte.

**Carte Affaire :**

- La Business Card

**Validité de la carte Affaires :** La carte Affaires est valable deux (02) ans, renouvelable par tacite reconduction.

**Les frais d'acquisition de la carte Affaires :** La Business Card : 2 500 DA / TTC / 2 Ans

**Clientèle concernée :** La carte Affaires peut être souscrite au nom d'une personne physique habilitée ou préalablement mandatée par celle-ci au profit de l'entreprise titulaire du compte commercial BADR, l'entreprise se décline en :

- Différentes activités professionnelles ( artisans, agriculteurs, professions libérales...);
- Commerçant personne physique ;
- Les sociétés commerciales ;
- Les entreprises publiques ;
- Les ministères ;
- Les administrations publiques ;

**Fonctionnalité :** La carte Affaires est une carte interbancaire valable en Algérie, elle vous permet d'effectuer 7j/ 7 et 24h/ 24 :

- Des retraits sur DAB/GAB BADR et Banque confrères (installés sur le territoire national) ;
- Des paiements auprès des commerçants disposant de TPE ;
- Des paiements en ligne (e-paiement) auprès de l'ensemble des Web Marchands affiliés au réseau monétique interbancaire.

**Les services non autorisés sur la carte Affaires :**

- La consultation des soldes des comptes auquel elle est rattachée ;
- Les virements de compte à compte ;
- L'impression d'un « mini relevé d'opérations » ;
- L'impression du RIB ;
- La commande de chèques.

**Plafonds d'utilisation mensuelle :**

Pour la Business Card:  
Retrait : 50 000 DA/Mois ✓  
Paiement off line : 20 000 DA/Mois ✓  
Paiement on line : 300 000 DA/Mois ✓  
Plafond par montant de transaction de paiement : 80 000 DA

**Service adossé :** Le service BADRnet permettra au client porteur de suivre les opérations effectuées via la carte Affaires.

## Mastercard CLASSIQUE

La Mastercard est une carte internationale de paiement et de retrait en devise 24h/24 et 7j/7.

## Mastercard TITANIUM

La Mastercard est une carte internationale de paiement et de retrait en devise 24h/24 et 7j/7.

Mastercard Titanium

La carte Mastercard est destinée aux clients physiques de nationalités algérienne ou étrangère résidents en Algérie jouissant de la capacité légale (19ans et plus) et titulaires d'un compte dinars et d'un comptes devises (Euros) et / ou à leurs mandataires dûment habilités à faire fonctionner les comptes devises et Dinars.

Compte devises (Euros) et d'un compte en dinars.

Pour la Titanium : 800 Euros

Pour la Titanium : 200 Euros

Pour la Titanium : 17 000 DA / HT / 2 Ans


Pour la Titanium :

Retrait : 1 000 Euros / semaine

Paiement : 5 000 Euros / semaine

La carte Mastercard est utilisée partout dans le monde 24h/24 et 7j/7 pour effectuer des :

- Retraits sur DAB ou GAB à l'étranger portant le logo Mastercard ;
- Réglements d'achats de biens ou de services par carte sur TPE portant le logo Mastercard ;
- paiements en ligne (achat sur internet) sur des sites sécurisés portant le logo Mastercard.

**Important : le client doit utiliser sa carte seulement sur les sites internet (https) sécurisés avec ce sigle  au début de L'URL du site.**

A l'étranger, Elle permet également d'effectuer des paiements en ligne y compris d'Algérie.

2 ans renouvelable automatiquement. Sauf résiliation du contrat par le client soixante (60) jours avant la date de fin de validité de la carte.

**Retrait : 2.5 %** du montant de la transaction converti en Dinars + 2 Euros par transaction prélevés du compte devise.

**Paiement : 2.5 %** du montant de la transaction converti en Dinars .

15 à 20 jours ouvrables.



# *Table des matières*



Remerciements	
Dédicaces	
Liste des abréviations	
Sommaire	
Introduction générale.....	1
<b>CHAPITRE 1 : PRESENTATION GENERALE SUR LA MONETIQUE</b>	
Introduction chapitre.....	4
Section 01 : Généralité sur la banque. ....	5
1. Définition de la banque.....	5
1.1. Définition économique .....	5
1.2. Définition juridique .....	5
2. les opérations de banque.....	6
3. Typologies de la banque.....	6
3.1. La banque de détail.....	6
3.2. La banque de financement et d'investissement .....	6
3.3. La gestion d'actifs et la banque privée .....	7
3.4. Les services financiers spécialisés .....	7
Section 2 : Aspect théorique de la monnaie .....	8
1. La monnaie, origines historiques et définitions.....	8
1.1. Origine de la monnaie .....	8
1.2. Définitions de la monnaie.....	9
2. Les fonctions de la monnaie .....	9
2.1. La monnaie unité de compte .....	9
2.2. La monnaie instrument d'échange .....	10
2.3. La monnaie réserve de valeur.....	10
3. Les différentes phases de développement de la monnaie.....	10
3.1. La monnaie de troc à la monnaie abstraite (monnaie de compte) .....	10
3.2. De la monnaie abstraite à la monnaie concrète (monnaie matérielle).....	11
3.2.1. La monnaie marchandise .....	11
3.2.2. La monnaie métallique .....	11
3.3. De la monnaie matérielle à la monnaie dématérialisée .....	11
3.3.1. La monnaie fiduciaire (Les billets de banque) .....	11
3.3.2. La monnaie scripturale (Les comptes bancaires) .....	12
Section 3 : Présentation de la monétique dans sa globalité.....	15

---

1. Définition de la monétique .....	15
2. Les acteurs de la monétique.....	16
2.1. L'émetteur « la banque du client » .....	16
2.2. Le porteur « le client ».....	16
2.3. L'accepteur « le commerçant » .....	16
2.4. L'acquéreur « la banque du commerçant » .....	17
3. Caractéristiques de la monétique .....	17
4. Objectif e de la monétique .....	18
5. Les avantages et les inconvénients de la monétique .....	18
5.1. Les avantages de la monétique .....	18
5.1.1. Pour le titulaire de la carte .....	18
5.1.2. Pour les commerçants .....	18
5.1.3. Pour les banques .....	19
5.2. Les inconvénients de la monétique.....	19
5.2.1. Les inconvénients techniques et financiers .....	19
5.2.2. Les inconvénients de la sécurité .....	20
5.2.3. Les inconvénients commerciaux .....	20
Conclusion chapitre .....	21
<b>CHAPITRE 2 : LA MONETIQUE EN ALGERIE</b>	
Introduction chapitre 2.....	22
Section 01: développement de la monétique en Algérie. ....	23
1. L'évolution de la monétique en Algérie .....	23
2. les nouveaux systèmes de paiement .....	25
2.1. Le système de règlement brut en temps réel de gros montants et de paiement urgent (RTGS) .....	26
2.1.1. Responsabilité de l'opérateur et des participants au système.....	26
2.1.2. Le fonctionnement du système RTGS .....	27
2.1.3. Les avantage du système RTGS .....	27
2.2. Le système de télé-compensation de paiement de masse (ATCI) .....	27
2.2.1. Responsabilité des participants et du gestionnaire du système .....	28
2.2.2. Les avantage du système ATCI .....	29
Section 2: l'opérateur monétique en Algérie (SATIM).....	29
1. La Société d'Automatisation des Transactions Interbancaire et de la Monétique SATIM .....	29

---

1.1. Les principales missions de la SATIM.....	30
1.2. Les activités de la SATIM.....	30
1.3. La structure de la SATIM.....	31
1.4. Les avantages de la SATIM.....	31
1.5. Les conditions d'adhésion à la SATIM .....	32
2. Réseau monétique interbancaire RMI .....	32
2.1 Le rôle du RMI (Réseau Monétique Interbancaire).....	32
2.2 Les objectifs du RMI (Réseau Monétique Interbancaire) .....	33
2.3. Les acteurs du RMI .....	33
2.3.1.Les institutions financières .....	33
2.3.2.Le gestionnaire du RMI.....	33
2.4. L'adhésion au RMI.....	33
3. Le Groupement d'Intérêt Economique (GIE-Monétique).....	34
3.1. Définition de GIE-Monétique .....	34
3.2. Les objectifs de GIE-Monétique .....	34
3.3. Les missions de GIE-Monétique .....	35
3.4. Les organes de GIE-Monétique.....	35
Section 3 : Evolution des instruments monétique en Algérie.....	36
1. La carte interbancaire CIB .....	36
1.1. Définition de CIB .....	36
1.2. Caractéristiques des cartes interbancaires .....	37
1.3. L'évolution des cartes interbancaires en Algérie .....	38
2. Le Terminal de Paiement Electronique TPE .....	39
2.1. Définition de TPE.....	39
2.2. Les avantages de TPE.....	39
2.3. Les inconvénients de TPE .....	40
2.4. L'évolution de Terminal de Paiement Electronique.....	40
3. Les Distributeurs Automatiques des Billets DAB.....	41
3.1. Définition de DAB/GAB .....	41
3.2. Les avantages de DAB/GAB .....	41
3.3. L'évolution des distributeurs automatique des billets .....	42
3.3.1. L'évolution de nombre globale des ATM en exploitation .....	42
3.3.2. L'évolution de nombre global des retraits sur ATM .....	43
Conclusion chapitre 02 .....	45

**CHAPITRE 3 : LA MONETIQUE AU SEIN DE LA DIRECTION REGIONALE DE  
LA BADR DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU**

Introduction de 3 <sup>ème</sup> chapitre .....	46
Section 01 : Présentation de la direction régionale de la BADR.....	47
1. Présentation de La BADR .....	47
1.1. Historique de la BADR .....	47
1.2. Les missions de la BADR.....	49
1.3. Les objectifs de la BADR.....	49
2. Présentation de Groupement Régionaux d’Exploitation « GRE 015 » .....	50
2.1. L’organigramme du GRE « 015 » .....	51
Section 2 : les produits et les services monétiques de la BADR.....	52
1. les principaux produits monétiques .....	52
1.1. Les Canaux d’acceptation des cartes bancaires électroniques .....	52
1.1.1 Distributeur Automatique de Billets (DAB).....	52
1.1.2 Guichets Automatique de Banque (GAB) .....	52
1.1.3 Terminal de paiement électronique (TPE) .....	52
1.2. Les cartes monétique nationales de la BADR .....	54
1.2.1. Les cartes interbancaires (CIB) classique et GOLD .....	54
1.2.1.1. La carte CIB classique.....	54
1.2.1.2. La carte CIB gold .....	55
1.2.2. La carte bancaire de retrait interne (CBRI) .....	55
1.2.2.1. Les avantages de la carte CBRI .....	56
1.2.3. La carte TAWFIR .....	56
1.2.3.1. Les caractéristiques et les conditions de délivrance de la carte TAWFIR .....	57
1.3. Les cartes Monétique International de la BADR.....	58
1.3.1. Les cartes d’affaires : la Business Card et la Business Gold .....	58
1.3.1.1. Les points de différences entre la Business Card et la Gold .....	59
1.3.2 La Mastercard classique et TITANIUM .....	59
2. les services monétique de la BADR .....	61
2.1 Les placements à vue .....	61
2.1.1 Compte épargne/ livret d’épargne bancaire (LEB) .....	61
2.1.2 Le compte épargne Junior (LEJ) .....	62
2.1.3 Le livret épargne Fellah (LEF) .....	62
2.2. Les comptes .....	62

---

2.2.1. Compte courant en dinars .....	62
2.2.2. Compte courant en devise .....	63
2.3. Les placements à terme .....	63
2.3.1. Dépôt à terme .....	63
2.3.2. Bon de caisse .....	63
2.4. Les financements .....	63
2.4.1. Crédit d'investissement ETTAHADI .....	64
2.4.2. Le Crédit-Bail (Leasing) .....	64
2.4.3. Les crédits accordés aux micros entreprises (micro crédits) .....	64
2.4.3.1. Agence Nationale d'appui au développement de l'entrepreneuriat (ANADE)/ (L'ANSEJ) .....	64
2.4.3.2 La CNAC (Caisse Nationale des Chômeurs) .....	65
2.4.3.3. ANGEM (Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit en Algérie) .....	65
2.4.4. Virements Internationaux .....	65
2.5. Location coffre-fort .....	65
2.5.1. Les frais de location du coffre-fort pour les différentes catégories : les particuliers et les entreprises .....	65
2.6. BADR net .....	66
2.7. E-paiement de la BADR .....	66
2.8. Le Web Marchand .....	66
2.9. BADR SMS .....	67
Section 3 : l'impact de la crise sanitaire COVID 19 SUR l'évolution des produits monétique au sein de la BADR.....	68
1. Traitement des informations.....	68
1.1. Nombre de Carte CIB en circulation .....	68
1.2. Nombre de carte Mastercard en circulation .....	69
1.3. Nombre de carte affaire en circulations .....	70
1.4. Nombre de carte TAWFIR en circulation .....	71
1.5. Nombre de carte de retrait interbancaire en circulations CBRI.....	72
2. Comparaison entre l'utilisation des différentes cartes électronique au sein de la BADR .....	73
3. impact COVID 19 sur la commercialisation des produits monétique .....	76
Conclusion chapitre 03 .....	77
Conclusion générale .....	78

Bibliographie

Liste des illustrations

Annexes

Table des matières

Résumé

## *Résumé*

La monnaie a connu depuis sa création un processus de dématérialisation qui est relativement long et progressif. En effet, l'échec d'un instrument de paiement conduit à l'avancement de la dématérialisation et l'apparition des nouvelles méthodes de paiement qui tendent toujours à se détacher de tout support matériel, et reposent sur des supports électroniques ou ce que l'on appelle la monétique.

La présente étude a pour vocation d'examiner les conséquences de la crise sanitaire de la COVID 19 qui a bouleversé la santé et l'économie mondiale, sur l'utilisation du paiement électronique en Algérie. Nous avons adopté une approche descriptive analytique pour tenter d'analyser l'évolution de l'usage des moyens de paiement électronique en Algérie à savoir le paiement par carte bancaire, et le paiement sur les terminaux de paiement électronique (TPE), pendant la pandémie de COVID 19. Les résultats indiquent clairement une augmentation considérable de l'utilisation des moyens de paiement électronique par les ménages Algériens, cette augmentation est maintenue même après la période du confinement partiel, ce qui démontre une adoption concrète et durable des moyens de paiement électroniques.

**Mots-clés :** La monétique, monnaie, carte interbancaire, crise sanitaire, banque, moyens de paiement.

## *Abstract*

Since its creation, money has undergone a process of dematerialization which is relatively long and gradual. Indeed, the failure of a payment instrument leads to the advancement of dematerialization and the appearance of new payment methods which always tend to become detached from any material medium, and are based on electronic media or whatever the 'we call electronic banking.

The purpose of this paper is to examine the impact of the COVID 19 health crisis, which disrupted global healthcare and the economy, on the use of electronic payments in Algeria. We have adopted a descriptive analytical approach in an attempt to analyze the evolution of the use of electronic payment methods in Algeria, namely, payment of credit card and payment on Electronic Payment Terminal (EPT), during the COVID 19 pandemic. The results clearly indicate a considerable increase in the use of electronic payment methods by Algerian households, which was maintained even after the period of partial containment, demonstrating a concrete and sustainable adoption of electronic payment methods.

**Keywords:** Electronic payment, currency, interbank card, health crisis, bank, means of payment.